



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

VISION 2050 DE LA CEDEAO

« La CEDEAO des Peuples : Paix et Prospérité pour tous »





Publié par La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja

Commission de la CEDEAO
101, Yakubu Gowon Crescent,
Asokoro, Abuja, Nigeria

Internet <http://www.ecowas.int/>

Responsable Bureau de la Vice-Présidence de la Commission de la CEDEAO

Lieu et date de publication Abuja, Juin 2022

* Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant les vues du gouvernement fédéral allemand.

* Tous les droits sont réservés. Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de la CEDEAO. La reproduction à des fins non commerciales est autorisée à condition que la source soit mentionnée.

© 2022 ECOWAS

VISION 2050 DE LA CEDEAO

« La CEDEAO des Peuples : Paix et Prospérité pour tous »



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	4
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	5
AVANT PROPOS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO	8
MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO	12
REMERCIEMENTS	15
I. INTRODUCTION	17
I.1. Contexte	17
I.2. CEDEAO en Bref	18
I.2.1. Cadre Général	18
I.2.2. Dispositif Institutionnel de la CEDEAO	20
I.2.3. Réformes Institutionnelles	21
II. PROCESSUS D'INTEGRATION DE LA CEDEAO : EVALUATION DE LA VISION 2020 ET ANALYSE RETROSPECTIVE	23
II.1. Evaluation de la Vision 2020 : Leçons Apprises	23
II.2. Principaux Résultats de l'Analyse Retrospective	26
II.2.1. Démographie, Capital Humain, Développement Social	26
II.2.2. Environnement et Ressources Naturelles	30
II.2.3. Gouvernance, Paix et Sécurité	33
II.2.4. Croissance Economique, Transformation Structurelle et Développement du Secteur Privé	35
II.2.5. Intégration économique et monétaire, infrastructures économiques	38
III. ASPIRATIONS ET VISION DE LA CEDEAO POUR 2050	40
III.1. Aspirations	40
III.2. Scénario de Référence	43
III.3. Vision 2050 et Piliers	44
IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES-PRINCIPES DIRECTEURS ET FACTEURS DE SUCCES	49
IV.1. Objectifs et Orientations Stratégiques	57
IV.2. Thématiques Transversales	48
IV.3. Principes Directeurs et Facteurs de Succès	51
V. CONCLUSION	53
ANNEXES	55
GLOSSAIRE DES CONCEPTS ET NOTIONS CLÉS DE LA VISION 2050	60
TABLEAU RECAPITULATIF DES TROIS SCENARIOS ALTERNATIFS	61
BIBLIOGRAPHIE	63

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ACMAD	Centre Africain pour les Applications de la Météorologie au Développement
ALENA	Accord de Libre Échange Nord-Américain
AMAO	Agence Monétaire d'Afrique de l'Ouest
ANE	Acteur Non Etatique
APD	Aide publique au développement
ARREC	Autorité de Régulation Régionale de l'Electricité
ASEAN	Association of Southeast Asian Nations
BAD	Banque Africaine de Développement
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CAPEC	Cellule d'Analyse de Politiques Économiques du CIREC
CEA	Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communauté Économique Régionale
CEREEC	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité économique
CIFOR	Center for International Forestry Research
CO₂	Dioxyde de carbone
COVID-19	Coronavirus disease 2019
ECOWIP	Politique d'Investissement de la CEDEAO
EEEOA	Echange d'Énergie Électrique Ouest-Africain
FERDI	Fondation pour les études et recherches sur le développement international
FMI	Fonds monétaire international
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent
GIZ	Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit
IDE	Investissements directs étrangers
IDH	Indice de Développement Humain
IMAO	Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
IPC	Indice de perception de la corruption
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OOAS	Organisation Ouest Africaine de la Santé
OSC	Organisation de la Société Civile
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public-privé
SADC	Southern African Development Community
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

2050



VISION • VISÃO

AVANT PROPOS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO



S.E. Nana Addo Dankwa AKUFO-ADDU
Président de la République du Ghana et
Président de l'Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO
Chefs d'Etat et de Gouvernement

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE DES CHEFS D'ÉTAT ET DE GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

1. La vision des pères fondateurs de notre organisation régionale, la CEDEAO, lors de sa création en 1975, était d'améliorer le bien-être et la prospérité de tous les citoyens de la Communauté. Cette vision a été judicieusement résumée dans le Traité de la CEDEAO, comme suit : *« promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États Membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain. »*

2. Le Traité de Lagos de 1975 a été révisé en 1993, en vue d'approfondir le processus d'intégration régionale, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi que de la prévention et de la résolution des conflits. En 2010, afin de guider les actions des institutions de la CEDEAO, la Conférence a adopté la Vision 2020, qui concerne le passage de la 'CEDEAO des États à la CEDEAO des peuples'.

3. Encouragée par les résultats et l'impact de ladite Vision, et reconnaissant à juste titre la nécessité de consolider ses réalisations dans la perspective de l'approfondissement et de l'extension des attentes légitimes des citoyens de la CEDEAO, la Communauté a préparé et adopté une nouvelle Vision destinée à guider notre trajectoire de développement pour les trente années à venir. Au nom des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO, je m'adosse à l'histoire en scrutant l'horizon, qui promet un avenir meilleur aux citoyens de notre Région, en vue de présenter au monde notre nouvelle Vision, dénommée la Vision 2050. Cette nouvelle Vision résume nos aspirations collectives pour l'avenir que nous recherchons - **ENSEMBLE** en tant que Communauté !

4. En effet, quarante-six ans après la fondation de la CEDEAO, notre région a fait des progrès significatifs, marqués par des réalisations tangibles, notamment dans les domaines de la gouvernance démocratique, de la libre circulation des biens et des personnes, de la transformation progressive de nos économies, et de l'amélioration du fonctionnement de nos institutions. En tant que dirigeants et citoyens, il nous revient de faire fond sur ces réalisations et de les pérenniser.

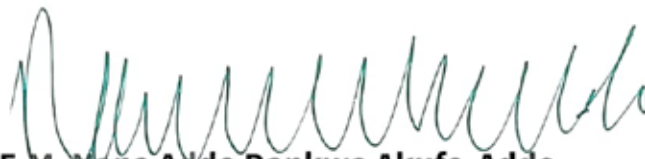
5. Malgré cela, force est de reconnaître que la région reste confrontée à des défis de taille : la propagation du terrorisme nous a fait reculer de plusieurs années, déstabilisant la région et sapant les efforts de développement des États membres ; les flambées pandémiques, comme l'Ébola et la Covid-19, ont mis à rude épreuve la résilience économique et sociale de nos populations et institutions ; le chômage des jeunes reste un défi ; l'impact du changement climatique menace de plus en plus la fragilité de notre région ; et l'intégration régionale a progressé plus lentement que prévu, notamment en ce qui concerne la réalisation de l'union économique et monétaire.

6. L'un des enseignements tirés de la mise en œuvre de la Vision 2020 est que le leadership stratégique peut ouvrir la voie au règlement de nos nombreux défis et conduire à la réalisation du changement positif que nous recherchons pour notre peuple et pour la région. En notre qualité de dirigeants, le développement délibéré requiert que nous créions le cadre de leadership et de gouvernance permettant que ce changement s'opère.

7. En conséquence, la Vision 2050, conçue pour succéder à la Vision 2020, est assortie d'objectifs et de cibles bien plus ambitieux. D'ici à 2050, nous voulons que notre Région connaisse une transformation et un développement accélérés, serve de catalyseur du déblocage des potentiels de créativité et d'innovation de nos peuples, et ce, dans une Communauté pacifique, sûre, stable et intégrée. Notre nouvelle vision tient tout à fait compte de ce que nous entendons réaliser pour nous-mêmes dans nos différents pays et de ce que nous nous sommes engagés à réaliser aux niveaux régional, continental et mondial.

8. Aussi ambitieux que soit ce programme, nous sommes pleinement engagés à le mettre en œuvre. Nous assurerons le leadership nécessaire, mobiliserons nos citoyens, notamment les femmes et les jeunes, réformerons nos institutions, mobiliserons nos propres ressources et garantirons le soutien de nos partenaires, pour faire en sorte que cette vision se matérialise. Ensemble, en tant que peuple, nous nous efforcerons d'emprunter cette nouvelle voie, convaincus que notre foi et notre détermination nous permettront de surmonter tout obstacle qui se dressera sur notre chemin. L'avenir appartenant toujours aux mieux préparés, NOUS SOMMES, DÈS AUJOURD'HUI, PRÊTS POUR LE NOUVEL AVENIR ! Œuvrons tous ensemble à l'avènement de « **la CEDEAO des Peuples : Paix et Prospérité pour tous** » !

Vive la CEDEAO !



**S.E.M. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo,
Président de la République du Ghana et
Président de la Conférence des chefs d'État
et de Gouvernement de la CEDEAO**

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO



S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU
Président de la Commission de la CEDEAO

Mot du Président de la Commission de la CEDEAO

1. J'ai l'honneur de vous présenter la Vision 2050 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui décline les orientations et les aspirations communautaires pour les trente prochaines années. Je voudrais remercier l'ensemble des parties prenantes pour leur implication dans le processus largement participatif qui a conduit à la formulation de cette nouvelle vision qui guidera les actions des Institutions de la CEDEAO pour les trois (3) prochaines décennies.

2. En 2010, la CEDEAO lançait pour la première fois une vision décennale, la Vision 2020, qui devait permettre aux Institutions de la Communauté de conduire leurs activités avec pour objectif de concrétiser leur impact sur les populations. En effet, dès 2007 les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO avaient décidé de faire évoluer la Région d'une CEDEAO des Etats vers *une CEDEAO des Peuples*.

3. Au terme de la décennie 2010-2020, la Commission de la CEDEAO a procédé à l'évaluation de la Vision 2020 en interrogeant toutes les couches sociales de la Communauté à travers de larges consultations. Cette évaluation a permis de tirer d'importantes leçons qui ont nourri la réflexion et la démarche de formulation de la Vision 2050. Une analyse rétrospective détaillée a permis d'identifier les axes de renforcement des acquis des années antérieures.

4. Tout d'abord, en se donnant un horizon de temps plus long, la CEDEAO prend en compte d'une part, les besoins futurs de toute une génération et se donne d'autre part, davantage de flexibilité dans la prise en compte des modifications de l'environnement pour la réalisation de la Vision 2050.

5. Par ailleurs, le processus de formulation de la Vision 2050 a été hautement participatif et inclusif, permettant à une mosaïque de citoyens (hommes, femmes et jeunes) des zones urbaines et rurales, et de toutes les catégories sociales des Etats Membres de s'exprimer. Ainsi leurs aspirations les plus

6. Enfin, la formulation de la Vision a tenu compte de la pandémie de COVID-19 qui a profondément impacté la vie de personnes à travers le monde, y compris dans notre région, ainsi que du terrorisme et du changement climatique qui affectent nos pays. Il s'agit de bâtir un ensemble cohérent d'instruments pour assurer la résilience et la transformation structurelle de nos économies dans l'intérêt de nos populations.

7. La CEDEAO innove donc dans la formulation de sa Vision 2050 en la déclinant en cinq piliers fédérateurs, traduisant le vœu de ses citoyens de vivre ensemble, sans barrières, en sécurité et en bonne santé, pour arriver, dans le respect de leurs droits fondamentaux, à une prospérité partagée.

8. Cette démarche a été approfondie au niveau de chaque pilier en définissant des objectifs et des orientations stratégiques pour la Région. La déclinaison de la Vision en objectifs stratégiques pertinents permettra de guider les actions des Etats membres de la CEDEAO et des organes de la Communauté dans tous les secteurs, notamment la paix et la sécurité, la santé, la bonne gouvernance, l'Etat de droit, le développement économique, le commerce régional et la libre circulation, les infrastructures ainsi que le développement humain et social. Cette déclinaison permettra également, sous l'autorité de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, de suivre les progrès de l'intégration régionale à l'aune de son impact sur le bien-être des populations de notre Communauté.

9. Je ne saurai conclure sans remercier et féliciter de nouveau tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document essentiel, permettant ainsi d'éclairer la voie qui nous mènera ensemble vers : « **la CEDEAO des Peuples : Paix et Prospérité pour tous** » !

Vive la CEDEAO !



S.E.M. Jean-Claude Kassi BROU,
Président de la Commission de la CEDEAO

REMERCIEMENTS

« En mémoire des citoyens de la CEDEAO qui ont perdu la vie à cause des attaques terroristes et la pandémie du COVID-19 »

1. Avec l'expiration de la Vision 2020 de la CEDEAO, la région s'est lancée dans un autre exercice pour développer une nouvelle Vision, qui servira de plan directeur pour l'agenda de développement régional pour les 30 prochaines années. Cet exercice a été mené à travers un processus consultatif et inclusif afin de s'assurer que les aspirations des citoyens de la CEDEAO constituent le fondement de la Vision 2050 dans la quête d'un développement durable pour notre Communauté. Le processus a nécessité un travail acharné et le dévouement de toutes les parties prenantes aux niveaux national et régional - les États membres, les membres du personnel de toutes les institutions de la CEDEAO ainsi que le soutien technique et financier des partenaires au développement.
2. La préparation de la Vision 2050 de la CEDEAO était à la fois passionnante et exigeante en raison des contraintes logistiques, techniques et financières qui ont été exacerbées par la pandémie de Covid-19, l'un des défis sanitaires mondiaux les plus déstabilisants du 21ème siècle. La réalisation de la Vision 2050 dans ces circonstances difficiles est un accomplissement qui aurait été impossible sans le leadership du Président de la Commission de la CEDEAO, Son Excellence Jean-Claude Kassi Brou, soutenu par la Vice-présidente et d'autres membres de la direction de la CEDEAO, ainsi que d'autres chefs d'institutions de la Communauté et des partenaires.
3. Le Président, en collaboration avec l'équipe, a fourni les conseils et l'orientation générale du processus. Cet engagement et cette implication de haut niveau ont permis la mobilisation de toutes les parties prenantes conduisant à l'élaboration d'un document qui résume l'avenir de la région CEDEAO.
4. Le Comité des Directeurs, qui a été mis en place pour superviser le processus d'élaboration de la Vision a joué un rôle central en fournissant l'orientation technique de la Vision. Je tiens à exprimer la reconnaissance de la Communauté à tous les membres de ce Comité pour leur professionnalisme et leur dévouement tout au long du processus, sous le rôle de facilitation et de coordination de feu Dr Nelson MAGBAGBEOLA, ancien Secrétaire Général de la Commission de la CEDEAO et Dr Hemou P. DEDOU, Représentant permanent de la CEDEAO à Bruxelles, qui a pris le relais après le décès prématuré de Dr Nelson. Je souhaite remercier tous mes collègues, les autres directeurs et le personnel pour leurs contributions à l'élaboration de ce document. J'ai eu le privilège de travailler avec un personnel hautement compétent et engagé qui a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la Vision. Je leur suis très reconnaissant pour leurs services.



5. Le développement de la Vision 2050 a été facilité par le soutien technique et financier de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), sous la direction de sa Secrétaire exécutive, Mme Vera Songwe, par l'intermédiaire de la Directrice du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest, Mme Ngoné Diop.
6. Je souhaite également exprimer ma profonde reconnaissance à la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH pour leur soutien technique et financier, qui a facilité les consultations et l'inclusion des citoyens, le développement de la stratégie de communication de la Vision 2050 et leur contribution au processus de validation de la Vision 2050.
7. Le document de vision est le résultat du travail diligent de plusieurs sociétés de conseil ; leurs contributions et sacrifices à cet effort de développement communautaire sont dûment reconnus. L'équipe de la Cellule d'Analyse de Politiques Economiques du CIRES (CAPEC) mérite une mention spéciale pour son professionnalisme, son engagement et sa flexibilité. La haute qualité de leur travail a permis à la Communauté d'élaborer un document de vision complet.
8. Enfin, je voudrais remercier tous les États membres de la CEDEAO pour leur engagement dans le processus d'élaboration du document Vision 2050 de la CEDEAO, qui prend en compte leurs aspirations et leur engagement. Nous espérons que cet engagement sera étendu à la mise en œuvre de la Vision pour améliorer le bien-être des citoyens de la CEDEAO.

Vive la CEDEAO !



Finda E. M. KOROMA

Vice-président de la Commission de la CEDEAO

INTRODUCTION

I.1. Contexte

1. La Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée, le 28 mai 1975, par le traité de Lagos, avec pour objectif de *«promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une union économique en Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d'accroître la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États Membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain»*.
2. Dans la poursuite de cet objectif, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a adopté en juin 2007 la Vision 2020 de la CEDEAO. La vision ambitionnait de créer une *«région sans frontières, paisible, prospère et cohérente, bâtie sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d'accéder et d'exploiter les énormes ressources en créant des opportunités de développement durable et de préservation de l'environnement»*.
3. L'expiration, en décembre 2020, du terme de la Vision, a motivé la région à se doter, pour les années à venir, d'une nouvelle Vision stratégique qui tienne compte des nouvelles dynamiques régionales et globales ainsi que des enjeux de développement du moment.
4. En effet, depuis ces dernières années, le contexte du développement a été marqué par des changements majeurs à l'échelle continentale et mondiale qui impactent profondément la dynamique du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest. Outre l'adoption de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, le renouvellement des engagements pour l'éradication de la pauvreté à travers notamment l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement constitue une évolution majeure dans l'agenda de développement des États Membres de la CEDEAO. Par ailleurs, l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 pour la protection de la planète contre les effets néfastes du changement climatique et celle, en 2020, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sont autant de questions d'importance capitale pour les pays de la CEDEAO et sur lesquelles la coopération internationale se renforce depuis ces dernières années.
5. Au-delà de ces cadres multilatéraux, la tendance actuelle à la régionalisation des partenariats consacre l'importance stratégique des mécanismes régionaux dans la réalisation des objectifs de développement. En particulier, l'approfondissement des processus d'intégration matérialisé au niveau continental par le lancement (2019) et l'entrée en vigueur (Janvier 2021) de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) et au niveau de l'Afrique de l'Ouest par un engagement résolu vers l'Union Economique et Monétaire constituent en effet des facteurs marquants du contexte actuel dans lequel évolue la région et qui nécessitent une vision claire et une nouvelle orientation stratégique de la CEDEAO sur les trois prochaines décennies. Cette nouvelle orientation devra tenir compte de la «4^e révolution industrielle» en cours marquée par la digitalisation des économies et les transformations qu'elle génère en terme de développement.
6. La situation politique d'aujourd'hui, est relativement stable en Afrique de l'Ouest à en juger par la consolidation de la gouvernance démocratique. Cependant, le contexte régional reste encore marqué par des enjeux sécuritaires directement liés non seulement à l'insécurité maritime dans le golfe de guinée mais aussi au terrorisme et à son financement largement favorisés par l'extrême vulnérabilité de la région, surtout dans le Sahel. Par ailleurs, la pandémie de la COVID-19 et ses conséquences négatives ont révélé, à nouveau, une fragilisation des systèmes sanitaires et une faible résilience économique des pays membres. En dépit de l'évolution encourageante des taux de croissance ces dernières années, la vulnérabilité économique de la région face aux chocs extérieurs reste handicapante en raison notamment

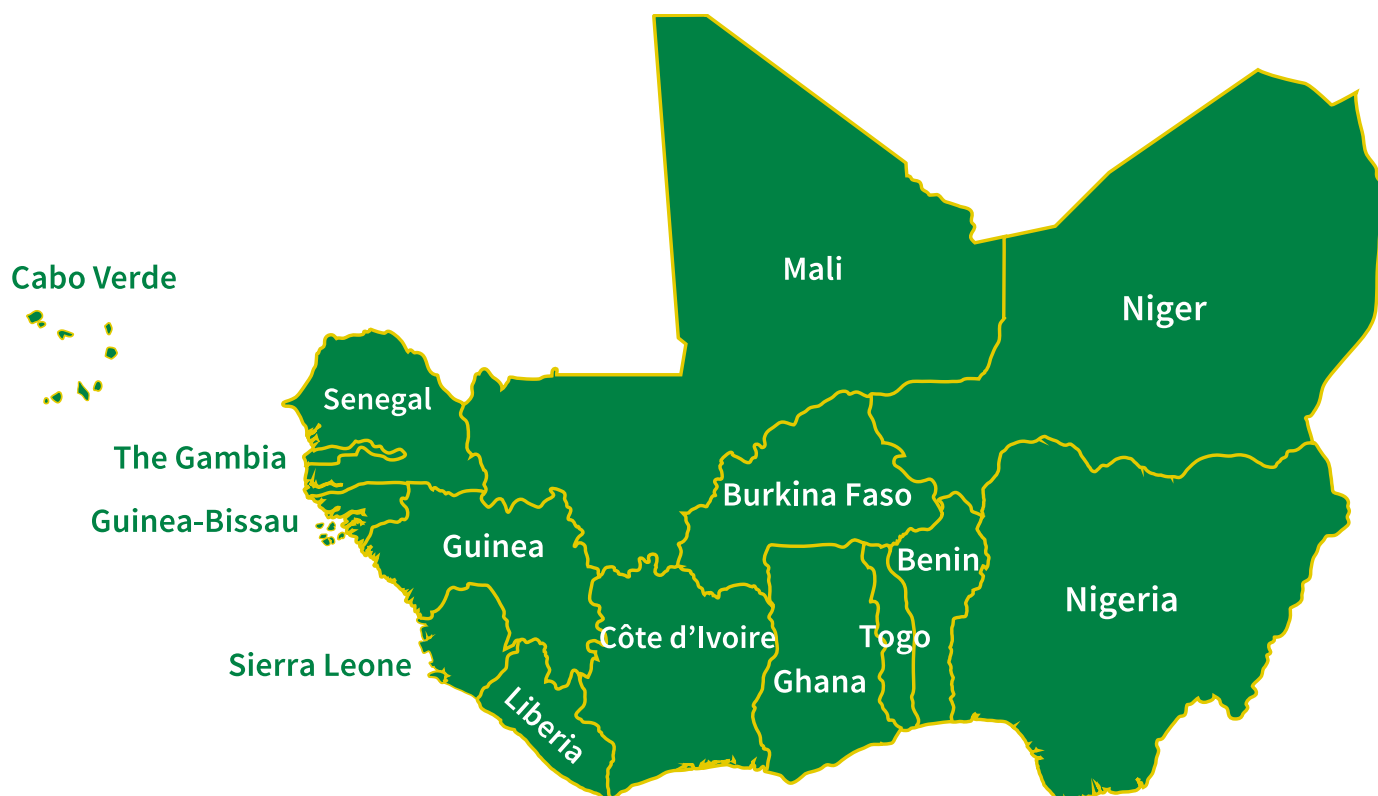
de l'extrême dépendance vis-à-vis des revenus des produits primaires et de la faible diversification des économies dominées par des secteurs d'activité à faible valeur ajoutée. Par ailleurs, malgré les efforts, la situation sociale reste encore précaire dans une région confrontée notamment à une forte croissance démographique, une forte concentration de jeunes, un faible niveau d'alphabétisation, un niveau élevé des inégalités, un chômage élevé et un accès limité aux services sociaux de base et de l'emploi décent.

7. Ces différents défis (sécuritaires, sanitaires, socio-politiques, économiques, démographiques, migratoires et environnementaux) ont un impact sur l'avenir de la région et nécessitent d'être relevés, dans le cadre de la Vision de la CEDEAO à l'horizon 2050.
8. A partir de la situation actuelle du processus d'intégration de la CEDEAO, le présent document de Vision expose les grandes aspirations de développement des citoyens ouest-africains pour les trente prochaines années. Le document décrit également les éléments devant garantir le succès et la réalisation de la Vision.

I.2. CEDEAO en Bref

I.2.1 Cadre Général

9. Créée par Traité le 28 Mai 1975, la CEDEAO comprend aujourd'hui quinze (15) États Membres (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) et s'étend sur une superficie totale de 5.112.903 km².



Région CEDEAO, © CEDEAO

10. La population régionale est estimée à 401,9 millions d'habitants en 2020 avec une forte proportion des jeunes (plus de 60%). Ce qui fait de l'Afrique de l'Ouest l'une des régions la plus jeune du monde qui connaît par ailleurs une forte croissance urbaine.

- 11.** La région dispose d'un potentiel en ressources minérales, écologiques et agronomiques considérables avec un espace géographique suffisamment étendu. Outre la disponibilité de vastes terres arables et de terres pastorales, elle dispose également de divers bassins fluviaux offrant un énorme potentiel en termes d'irrigation. Sur le plan économique, la production provient essentiellement de produits de base, en particulier de ressources extractives (pétrole, or, diamant, uranium, phosphate, manganèse, etc.) ainsi que de matières premières agricoles (produits alimentaires de base y compris les fruits et légumes ainsi que les cultures de rente telles que le cacao, l'arachide, l'anacarde, le café, le coton, l'hévea, et le bois, etc).



Matières premières et développement de l'exploitation minière à petite échelle (diamants) à Kono, Sierra Leone, ©GIZ Michael Duff, Programme régional de gouvernance des ressources (cofinancé par l'UE et le BMZ)

- 12.** La révision du Traité de la CEDEAO en 1993 a permis d'apporter des innovations majeures dans l'agenda de développement et d'intégration avec (i) le renforcement des pouvoirs des organes de décisions; (ii) la création des mécanismes appropriés de prévention et de règlement de conflits; (iii) l'extension du champ du processus d'intégration et de la coopération régionale notamment en ce qui concerne les secteurs tels que la paix et la sécurité, l'intégration monétaire, la coopération industrielle, le secteur privé, et l'environnement.
- 13.** Depuis lors, les actions menées ont concouru à l'approfondissement du processus d'intégration. A ce titre, l'architecture régionale de paix et de sécurité a été consolidée à travers notamment l'adoption des instruments juridiques pertinents et la mise en place de mécanismes régionaux appropriés de résolution des conflits. Par ailleurs, la consolidation de l'intégration économique s'est traduite, par l'adoption de nombreuses politiques, réglementations harmonisées et stratégies sectorielles de développement ainsi que la réalisation de projets d'infrastructures en particulier sur les différents corridors régionaux. Elle s'est également traduite par la libre circulation des biens et des personnes et la réalisation de l'union douanière avec l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) le 1er janvier 2015 et l'accélération du programme de coopération monétaire dans la perspective de la création de la monnaie unique.

14. Les différentes mesures de libéralisation et de facilitation ont favorisé un accroissement des échanges commerciaux entre les États Membres, faisant de la CEDEAO une des Communautés Economiques Régionales (CER) les plus dynamiques en Afrique. Cependant, le commerce régional doit encore évoluer pour atteindre un niveau comparable à celui d'autres accords commerciaux régionaux tels que l'ASEAN et l'ALENA, l'Union Européenne. La création de la monnaie unique demeure encore un chantier en progression avec l'engagement politique renouvelé des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour la mise en place de la monnaie unique de la CEDEAO (l'ECO) d'ici 2027.

1.2.2. Dispositif Institutionnel de la CEDEAO

15. Afin de faciliter la coopération, la coordination, l'harmonisation des politiques, la mise en oeuvre et impulser le processus d'intégration, la CEDEAO s'est dotée d'organes de décision et des structures institutionnelles propres. Les organes de décision sont: (i) la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement; (ii) le Conseil des Ministres. Les structures institutionnelles comprennent: (i) la Commission de la CEDEAO; (ii) le Parlement de la CEDEAO; (iii) la Cour de Justice de la Communauté; (iv) la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC); (v) l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), (vi) le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA). Par ailleurs, il existe des Institutions sectorielles spécialisées telles que: l'Autorité de Régulation Régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO (ARREC), le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA), l'Agence Monétaire d'Afrique de l'Ouest (AMAO), l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) et les comités techniques spécialisés, etc.

- i. **La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement:** Instance suprême de décision de la Communauté, elle est chargée de fournir les orientations générales et d'assurer le contrôle de la Communauté ainsi que de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir le développement progressif et la réalisation des objectifs fixés.
- ii. **Le Conseil des Ministres:** Deuxième organe directeur, il joue auprès de la Conférence un rôle de soutien. C'est un organe fonctionnel qui examine toutes les questions soumises à l'attention de la Conférence. Il est chargé d'assurer le bon fonctionnement et le développement de la Communauté. Le Conseil des Ministres est appuyé par les Comités Ministériels sectoriels et les Commissions techniques.
- iii. **La Commission de la CEDEAO:** Elle constitue l'organe exécutif de la Communauté et est chargée de la coordination des activités de toutes les Institutions ainsi que de l'exécution des décisions de la Conférence et des directives du Conseil. Ainsi, la Commission adresse aux organes de décision toutes les recommandations qu'elle juge utiles au développement de la Communauté et au renforcement du processus d'intégration.
- iv. **Le Parlement de la CEDEAO:** Organe législatif de la Communauté, il a vocation à être « une assemblée des populations de la Communauté ». Composé de 115 députés, le Parlement de la CEDEAO contribue, entre autre, à la mise en œuvre des objectifs et politiques de la Communauté, au renforcement de la démocratie représentative, à la promotion de la paix. Il peut se saisir de toute question intéressant la Communauté, notamment en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Les prérogatives du Parlement de la CEDEAO ont été renforcées pour assurer la pleine participation des populations ouest-africaines au développement et à l'intégration économique de la région.
- v. **La Cour de Justice de la Communauté:** Principal organe judiciaire de la Communauté, elle assure le respect du droit et des principes d'équité dans l'interprétation et l'application du Traité. A cet effet, elle connaît, des différends pouvant impliquer les États Membres, les institutions de la Communauté,

les personnes physiques et morales résidant au sein de la Communauté. Les ressortissants des États Membres peuvent désormais saisir directement la Cour dont les arrêts ont force obligatoire.

- vi. Les Institutions et Agences spécialisées de la Communauté :** Pour une mise en œuvre efficace des objectifs de développement communautaire, certaines institutions spécialisées jouissant d'une relative autonomie ont été créées. Elles sont chargées des missions spécifiques qui leur sont assignées par le Traité au titre du processus d'intégration. Il s'agit notamment de : (i) la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC) ; (ii) l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) et (iii) du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA).
- vii. Les Comités Ministeriels Sectoriels et Commissions Techniques Spécialisées :** Appuyés par les experts, ils assurent la gouvernance et fournissent des orientations dans des domaines spécialisés du développement de la Communauté. Ils sont chargés, dans leur domaine de compétence respectif et sur les questions spécifiques y relatives, de préparer les projets et programmes communautaires et de les soumettre à l'approbation des organes décisionnels de la Communauté (Conseil des Ministres, Conférence). Les dispositions de l'article 22 du Traité révisé modifié par le protocole additionnel A/SP.1/06/06 prévoient neuf (9) Comités Techniques et confèrent à la Conférence la possibilité, si elle le juge nécessaire, de restructurer les Commissions existantes ou d'en créer de nouvelles. Les Comités ministériels sectoriels et Comités techniques sont : (i) Administration et Finance ; (ii) Agriculture, Environnement et Ressource en Eau; (iii) Développement Humain et Genre; (iv) Infrastructure ; (v) Politique Macroéconomique; (vi) Affaires Politiques Paix et Sécurité, (vii) Commerce, Douanes et Franchise Circulation des personnes, (viii) Affaires Juridiques et Judiciaires et (ix) Communication et Informatique. De nouvelles Commissions techniques ont été créées telles que la Commission Technique sur la Santé, et celle du GIABA. Ainsi, selon la matière concernée, des Commissions techniques ad-hoc sont constituées pour traiter, de manière extemporanée, des questions d'intérêt commun.
- viii. Bureau de l'Auditeur Général :** dans les efforts d'amélioration de ses performances, la CEDEAO s'est dotée d'un Bureau de l'Auditeur Général chargé du suivi de l'impact, de la qualité et de l'efficacité des programmes. Ce Bureau veille au respect des normes opérationnelles et à la préservation de l'intégrité des pratiques de bonne gouvernance.

I.2.3. Réformes Institutionnelles

- 16.** Les réformes ont été engagées depuis 2006, à l'effet d'améliorer les performances des Institutions de la CEDEAO, d'accélérer le processus d'intégration régionale et de promouvoir le développement. Dans le cadre de ces réformes, le Secrétariat Exécutif a été transformé en une Commission avec un nombre de Commissaires responsables, chacun en ce qui le concerne, d'un secteur précis de l'agenda régional.
- 17.** Depuis lors, le champ de cette réforme a été renforcé puis élargi avec la réorganisation et la restructuration du cadre opérationnel des Institutions de la CEDEAO. En particulier, afin de réduire davantage les coûts de fonctionnement de la CEDEAO, la 59^e session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 19 Juin 2021, a décidé de réduire la taille de la Commission en faisant passer de quinze (15) à sept (7) le nombre de ses membres. De façon globale, les réformes engagées visent à améliorer l'efficacité et l'efficience dans le fonctionnement des institutions notamment à travers l'amélioration des systèmes et des procédures opérationnels, et le renforcement des systèmes de contrôle interne dans les domaines des Finances, de l'Audit, de la gestion des Ressources Humaines et de l'Approvisionnement.
- 18.** Les différentes initiatives engagées dans le cadre de la restructuration ont permis de réduire les coûts opérationnels et visent, entre autres, à garantir (i) la mise en place de structures organisationnelles appropriées et viables ; (ii) l'amélioration des processus administratifs ; (iii) la mise en place des systèmes

fonctionnels pour la conception et l'évaluation des programmes axés sur les résultats; (iv) la mise en place d'un système de gestion électronique des documents etc.



Salle de conférence de la CEDEAO, Abuja, Nigeria © GIZ

II. PROCESSUS D'INTEGRATION DE LA CEDEAO : EVALUATION DE LA VISION 2020 ET ANALYSE RETROSPECTIVE

- 19.** Le processus d'intégration de la CEDEAO figure parmi ceux des Communautés Economiques Régionales (CER) ayant connu le plus grand succès en Afrique. Cette réussite est liée non seulement au stade d'avancement atteint dans le processus mais aussi aux réalisations enregistrées depuis 1975. En dépit de cette évolution, des difficultés demeurent en ce qui concerne l'approfondissement du processus d'intégration. L'évaluation de la Vision 2020 ainsi que les résultats clés de l'analyse rétrospective de la région permettent de dresser un tableau d'ensemble des acquis enregistrés et de l'ampleur des défis à relever.

II.1. Evaluation de la Vision 2020 : Leçons Apprises

- 20.** La Vision 2020 de la CEDEAO adoptée en juin 2007 ambitionnait de contribuer, à l'éradication de la pauvreté et à la consolidation de la paix et de la sécurité régionale ainsi qu'au développement socio-économique durable. S'articulant autour du slogan « passer d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des peuples », cette Vision s'appuyait sur cinq piliers : (i) la paix et la sécurité ; (ii) la bonne gouvernance ; (iii) la mise en valeur des ressources de la région ; (iv) l'intégration économique et monétaire et (v) la promotion du secteur privé.
- 21.** L'évaluation de cette Vision 2020 a permis d'apprécier non seulement le niveau des acquis mais aussi les défis liés à sa mise en œuvre.
- 22.** De façon globale, dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité, la CEDEAO, a joué un rôle crucial dans la gestion de nombreuses crises politiques, la résolution des conflits et dans la consolidation de la paix et de la démocratie grâce notamment aux différents instruments et mécanismes développés en la matière.
- 23.** Par ailleurs, des avancées notables ont été enregistrées dans le processus de consolidation du marché commun avec notamment la libre circulation des personnes, le schéma de libéralisation des échanges et surtout la création de l'Union Douanière matérialisée par l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC) en 2015.



Porte-conteneurs à Banjul, Gambie, Katja Lehmann

- 24.** Dans le domaine du développement des infrastructures, des efforts importants ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme régional de facilitation des transports avec un accent particulier sur le programme des postes de frontières juxtaposés et le programme de développement des corridors. En outre, en ce qui concerne le renforcement de l'interconnexion entre les États Membres, des avancées ont été notées dans la mise en place des systèmes d'échanges d'énergie électrique, du programme d'approvisionnement électrique, de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ces différents programmes contribuent à l'amélioration de la compétitivité régionale soutenue par des stratégies de développement du secteur privé et de politiques industrielles communes.



Construction d'un abri solaire photovoltaïque à l'Université d'Ibadan, Nigeria, © Ashdam Solar

- 25.** Sur le plan du développement des programmes sectoriels, les acquis significatifs ont porté notamment sur la mise en place de politiques appropriées dans le but de renforcer la résilience de la région. C'est le cas en particulier en ce qui concerne l'adoption des cadres d'harmonisation, notamment de politiques macroéconomiques et le renforcement des stratégies sectorielles dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, de l'environnement et de la gestion durable des ressources, ainsi que du développement socio-économique et du capital humain avec des politiques pertinentes pour les jeunes, les femmes et les enfants.



Alliance Sahel, Promouvoir une agriculture durable, Burkina Faso, © GIZ / Aude Rossignol

26. Les orientations de la Vision 2020 ont permis, à travers des politiques régionales pertinentes et des réponses adaptées aux défis de développement, de consolider l'intégration ouest-africaine et d'établir une démarche stratégique et programmatique pour la mise en œuvre de l'agenda communautaire.
27. Plus spécifiquement, la Vision 2020 a permis d'avancer dans la mise en œuvre des programmes sectoriels à travers notamment :
 - Une meilleure planification stratégique et une gestion du processus d'intégration autour des programmes communautaires structurants ;
 - Une meilleure hiérarchisation des priorités dans la formulation des politiques régionales ;
 - Une meilleure implication des populations dans le suivi de la mise en œuvre des programmes notamment à travers la création de plateforme de concertation appropriées (Acteurs non-étatiques : OSC, secteur privé, etc.) ;
 - Une meilleure structuration et coordination des partenariats dans la mise en œuvre des programmes communautaires ;
 - La mise en place d'outils de programmation et de suivi avec la création de départements appropriés.
28. En dépit de ces avancées notables, l'évaluation de la Vision 2020 a montré que des efforts restent encore à faire notamment pour (i) renforcer l'appropriation des programmes et politiques par les États Membres ; (ii) assurer la mise en œuvre effective de ces programmes, politiques et dispositifs réglementaires ; (iii) accroître la visibilité des programmes et des interventions ; (iv) garantir la disponibilité des ressources suffisantes ; (v) améliorer et renforcer le dispositif de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation ; et (vi) encourager une participation plus forte des citoyens communautaires et des organisation de la société civile et du secteur privé dans le processus d'intégration et de développement de la région.
29. Ces efforts qui restent à faire nécessiteront surtout la consolidation du rôle prééminent des États Membres dans la mise en œuvre de l'agenda régional et des programmes. Ce rôle implique un engagement fort, à travers des actions, des moyens et des politiques appropriées, pour renforcer la résilience des économies et soutenir les efforts de développement des États Membres notamment en ce qui concerne : (i) l'accès des populations ouest-africaines aux services sociaux de base de qualité, (ii) la lutte contre les

inégalités entre les sexes et toute forme des violations des droits humains, (iii) l'augmentation de l'offre des infrastructures, (iv) la prise en charge de la vulnérabilité face aux changements climatiques, et (v) le relèvement de nouveaux défis sécuritaires, migratoires, et sanitaires etc.

II.2. Principaux Résultats de l'Analyse Retrospective

30. A partir des documents de prospective et de planification de la plupart des États Membres, l'analyse retrospective de la région a permis de mettre en exergue l'acuité des défis et des enjeux futurs autour des grandes questions exposées ci-après.

II.2.1 Démographie, Capital Humain, Développement Social

31. **Une Région encore caractérisée par des taux de fécondité élevés:** La CEDEAO a une population estimée à 401,9 millions en 2020, dont plus de la moitié (206,1 millions en 2020) pour le seul Nigeria, première économie de la région. Elle est la région la plus peuplée du continent africain. Sa population a été multipliée par près de 5,7 depuis 1950 année où elle était estimée à environ 70,9 millions d'âmes. Le taux de fécondité, bien qu'en baisse depuis 1980, ressort à plus de 4 enfants en moyenne par femme sur la période 2015–2020 dans 13 États Membres de la CEDEAO.



L'immense métropole du Nigéria, Lagos, Photo fournie par le Programme de Facilitation du Commerce en Afrique de l'Ouest

32. **Une Région en croissante urbanisation:** La proportion de la population vivant dans les centres urbains en Afrique de l'Ouest a augmenté rapidement de 14,7% en 1960, à 47,6% en 2020. Selon les projections, cette proportion devrait augmenter à 53,5 en 2030 puis à 63,7% en 2050. Sur la base des données disponibles, il ressort que plus de 50% des populations vivant dans les villes dans 10 pays de la région résident dans des bidonvilles, où les conditions sanitaires et sociales sont parfois plus précaires que celles des

milieux ruraux (CEA, 2020a). L'urbanisation croissante de la région est un facteur-clé dans le changement de comportement des populations. Pour peu qu'elle soit bien gérée, elle peut représenter une opportunité pour réduire le taux de fécondité, accélérer la transition démographique, renforcer la coexistence pacifique, et favoriser la croissance économique.

- 33. Une population jeune, un atout mais aussi un facteur de risque pour la stabilité de la région et la réalisation des objectifs de développement durable :** L'âge médian de la population ouest-africaine est de 18 ans. Près de 44% de la cette population a moins de 15 ans et 65%, moins de 25 ans (CEA, 2019c); CEDEAO, 2010). Bien que pouvant constituer un atout, cette proportion importante d'enfants et de jeunes fait peser des risques d'instabilité sur la région avec des défis à relever aux plans économique et social y compris, l'épineuse question de l'éducation et du chômage des jeunes et le problème de l'accès à la santé dans la région. Le taux de chômage officiel des jeunes (âgés de 15 à 24 ans), en Afrique de l'Ouest, est estimé à 11,9% en 2020. Les emplois se concentrent dans le secteur informel ; il a été noté que le manque d'opportunités d'emplois pour les jeunes, contribue à alimenter les mouvements migratoires et l'insécurité régionale.
- 34. Une nécessité d'accélérer la transition démographique dans la région :** Le ratio de dépendance démographique est estimé à 85% en 2020. Il laisse supposer qu'une personne active, dont l'âge est compris entre 15 et 64 ans, compte à sa charge 0,85 personne. Ce ratio n'a que peu évolué sur les 40 dernières années. De 90,8% en 1980 il est passé à 88,5% en 2010. Ce ratio tient en grande partie à la proportion importante d'enfants (de 0 à 14 ans) dans la population totale.



Dortoir / centre de traitement à Tema, Ghana, © CEDEAO

- 35. Des améliorations observées mais beaucoup reste à faire en matière de santé :** Des améliorations ont été enregistrées au niveau sanitaire avec l'allongement de l'espérance de vie à la naissance et la baisse des taux de mortalité au cours des quatre (4) dernières décennies. Toutefois, les performances continuent de varier d'un pays à un autre. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est de 77,5 cas de décès pour 1000 naissances vivantes contre 74,7 cas pour l'Afrique subsaharienne en 2017. Le taux de mortalité maternelle est de 562,5 cas pour 100 000 naissances vivantes contre 547 en Afrique subsaharienne, en 2015. Les systèmes de santé nationaux demeurent encore fragiles, avec une faible capacité de résilience face aux maladies tropicales et aux chocs sanitaires (Ebola, Covid-19, etc.). Malgré les efforts de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), les défis persistants concernent autant la disponibilité des infrastructures, la quantité et la qualité du personnel médical que la gouvernance des systèmes de santé.



Les enfants sont l'avenir de notre société, Côte d'Ivoire, © GIZ / Gaël Gellé

- 36. Amélioration dans l'accès à l'éducation, mais nécessité d'adaptation des systèmes éducatifs aux défis actuels du marché du travail :** Sur les soixante (60) dernières années, l'accès à l'éducation dans le primaire s'est globalement amélioré en Afrique de l'Ouest. En 2018, les pays tels que, le Bénin (122,0%), le Cabo Verde (104,0%), le Ghana (103,6%), la Sierra Leone (112,8%) et le Togo (123,8%) ont dépassé des seuils de 100%. Cependant, la plupart des États membres peinent à assurer à leurs populations un accès universel à une éducation de qualité en raison de leurs capacités et ressources limitées et des pesanteurs sociales et culturelles souvent difficiles à lever. De ce fait, les performances apparaissent insuffisantes pour l'éducation préscolaire, l'éducation secondaire et l'enseignement supérieur. Par ailleurs, une forte concentration des élèves et étudiants dans l'enseignement général est à noter. Moins de 4% des jeunes de 15-24 ans sont inscrits dans des cursus techniques et professionnels dans les pays de la région (UNESCO, 2020). Par ailleurs, les formations dispensées dans les écoles sont bien souvent de qualité insuffisante et inadaptée aux besoins du marché du travail (CEDEAO 2020).



Lycée à Cotonou, Bénin, © Katja Lehmann

37. Des performances insuffisantes en termes de niveau de capital humain et de développement humain :

En raison des insuffisances relevées dans les systèmes éducatif et sanitaire, un grand nombre des pays de la CEDEAO enregistre de faibles performances pour l'indice de capital humain de la Banque Mondiale. A l'exception du Ghana qui se place dans le deuxième quartile de cet indice, les autres pays de la région appartiennent au quartile le plus faible pour l'indice de capital humain en 2020¹. Par ailleurs, le classement 2019 sur le développement humain indique que 13 des 15 États Membres enregistrent des performances situées en dessous de la moyenne des IDH des pays en développement et de l'Afrique subsaharienne². Seuls le Cabo Verde (126e) et le Ghana (138e), figurent parmi les pays à développement humain moyen.

38. Un taux de chômage faible contrastant avec une part importante d'emplois précaires au niveau régional :

Les taux de chômage sont faibles dans la plupart des pays de la région avec un taux régional évalué à 6,6% en 2020. Cependant, de nombreux emplois créés ne sont pas décents³. La plupart des individus travaillent à leur propre compte (61,7% en 2018), exercent dans le secteur informel et sont engagés dans des emplois précaires⁴ qui représentent plus de 70% des emplois disponibles dans 12 pays de la CEDEAO en 2018. En 2018, près de 38,4% des individus en âge de travailler et en emploi dans la région vivaient en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 1,90 dollars américains par jour. Les proportions d'emplois vulnérables des économies de la région sont positivement corrélées au faible niveau de qualification de la main d'œuvre.

1 Les données sur le Cabo Verde et la Guinée Bissau ne sont pas disponibles en 2020
<https://www.banquemondiale.org/fr/publication/human-capital>

2 Calculé à partir de PNUD/ Rapport sur le développement humain 2020

3 D'après la définition de l'OIT, le travail décent est un travail productif que femmes et homme peuvent exercer dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité. Ce concept implique donc l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous.

4 Emploi précaire renvoi le plus souvent aux expériences de travail associées avec le faible revenu, l'instabilité, l'absence de protection et la vulnérabilité socio-économique.

- 39. Un repli de la proportion de pauvres dans la région, mais associé à une hausse des inégalités de revenus et de l'insécurité alimentaire :** Entre 2010 et 2019, la proportion de la population ouest-africaine vivant sous le seuil de pauvreté (1,9 dollars US par jour) a baissé passant de 49% à près de 36,0%. Contrairement à cette tendance, les inégalités de revenus se sont creusées dans tous les pays depuis le début des années 2000. En dépit de la croissance des productions agricoles durant les quinze (15) dernières années, la région est sujette à l'insécurité alimentaire qui connaît une tendance à la hausse depuis 2014. La prévalence de l'insécurité alimentaire sévère au sein de la population est passée de 20,7% en 2014 à 29,5% en 2017⁵. Cette insécurité alimentaire, tantôt chronique, parfois cyclique est liée aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles. L'insécurité alimentaire pourrait s'aggraver avec les effets de la COVID-19 qui a occasionné, entre autres, un ralentissement de la demande mondiale des matières premières agricoles et non-agricoles. Par ailleurs, la transformation des systèmes alimentaires reste une préoccupation majeure pour les prochaines décennies. Pour tirer un meilleur profit des opportunités offertes par la taille du marché intérieur, ces systèmes devront s'adapter aux évolutions de la demande en tenant notamment compte de l'urbanisation rapide. Cette dernière se traduit en effet non seulement par un accroissement du nombre de consommateurs non-producteurs mais aussi par des mutations qualitatives de la demande. Le marché alimentaire, est en forte croissance. Au moins deux-tiers (2/3) des besoins alimentaires sont assurés par le marché régional. L'économie alimentaire est le premier secteur économique de la région avec une part du PIB régional estimée à 36% en 2011. La valeur ajoutée de l'économie alimentaire serait désormais issue à près de 40%, d'activités non agricoles. En conséquence, le développement des autres segments des chaînes de valeur alimentaire serait d'utilité majeure pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique de l'Ouest pour laquelle il convient également de veiller au maintien d'une agriculture performante.



Photo fournie par le Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest

5 <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/ca2710en.pdf>

- 40. Des inégalités de genre encore importantes malgré les progrès observés :** En dépit des progrès réalisés par la plupart des pays en termes de participation des femmes dans les secteurs économique et social, les inégalités entre les sexes continuent de marquer la région. L'indice de parité entre les sexes de McKinsey indique des niveaux d'inégalité extrêmes au sein des pays de la CEDEAO, les scores de parité oscillant de 0,45 au Niger à 0,59 au Ghana en 2019⁶. Cette analyse est confirmée par les travaux du PNUD qui situent la plupart des pays de la CEDEAO parmi les 20 derniers du classement mondial de 2017 de l'indice d'inégalité des sexes du PNUD⁷. Ces inégalités entre les sexes concernent, entre autres, l'accès à l'éducation, à la santé, au marché du travail, aux ressources foncières, aux instances de prise de décision nationales.

II.2.2. Environnement et Ressources Naturelles

- 41. Une région à faible niveau d'émission/ de pollutions environnementale :** Selon le Global Carbon Project, la région de la CEDEAO a un niveau d'émission de CO₂ faible évalué en 2018 à 192,9 Mt CO₂, soit 0,52% des 36 573 Mt CO₂ émis par l'ensemble des pays de la planète. Cependant, pour promouvoir une meilleure gestion de la pollution environnementale, la CEDEAO a développé des politiques régionales appropriées mettant l'accent sur le développement des énergies renouvelables. Les États Membres entendent augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix d'électricité globale de la région à 10% en 2020 et à 19% en 2030. Environ 25% de la population rurale de la CEDEAO devrait également bénéficier de raccordement grâce à des mini-réseaux et des systèmes autonomes d'ici 2030.



Formation de formateurs sur le solaire photovoltaïque et la conception de mini-réseaux, © GIZ / Sharon Kaburuk

- 42. Un espace fortement soumis aux changements climatiques :** La région ouest-africaine peut être subdivisée en deux grandes zones climatiques : le Sahel et le Golfe de Guinée. La température moyenne annuelle est presque partout supérieure à 28°C. Les régions climatiques sont fonction de la pluviométrie annuelle qui varie de 200 mm au nord à plus de 2,000 mm au sud. Les niveaux et la tendance des précipitations pourraient changer de manière imprévisible. La montée du niveau de la mer accompagnée d'une augmentation du niveau des températures constitue une menace pour les régions et les écosystèmes côtiers. Selon les prévisions climatiques actuelles, l'Afrique de l'Ouest sera très affectée par les changements climatiques. Au cours des quarante (40) dernières années, les impacts des variations climatiques ont mis

⁶ <https://www.mckinsey.com/~media/mckinsey/featured%20insights/gender%20equality/the%20power%20of%20parity%20advancing%20womens%20equality%20in%20africa/mgi-the-power-of-parity%20advancing%20womens%20equality%20in%20africa.pdf>

⁷ Le Cabo Verde, le Nigeria, la Guinée Bissau et la Guinée non classés en 2017.

à nu la vulnérabilité de la région. Malgré les efforts d'adaptation et les mesures d'anticipation et d'alerte précoce des États Membres, l'Afrique de l'Ouest demeure encore exposée aux changements et à la variabilité climatique. Les différents scénarii indiquent que la variabilité climatique actuelle est susceptible de s'accroître et de s'intensifier. Les sécheresses, les inondations et les tempêtes qui ont déjà un caractère récurrent pourraient en effet augmenter en fréquence et en intensité.

43. Des ressources foncières et forestières très sollicitées : L'Afrique de l'Ouest n'abrite que 11% des forêts tropicales denses d'une superficie de 1,2 million m² que compte le monde. La région a perdu, au cours des 25 dernières années, près d'un tiers (1/3) des forêts de mangrove. Bien que les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques des forêts de mangrove sont généralement sous-évalués, elles procurent des avantages économiques et environnementaux vitaux. Les faiblesses dans les stratégies de conservation, de l'application des lois ainsi qu'en matière de gouvernance outre le manque d'incitations en faveur d'un changement de comportement, font partie des facteurs qui sont à l'origine de la déforestation, de la dégradation et de la perte de biodiversité dans la région. La protection de ces forêts, souvent transfrontalières, nécessite des actions concertées à tous les niveaux (local, national, bilatéral et régional).

44. Un potentiel hydrique important sous pression : L'eau est essentielle à la vie et représente un facteur clé du développement socio-économique. L'accès à l'eau et à l'assainissement, l'augmentation de la productivité agricole, le contrôle de la pollution de l'eau, la gestion intégrée des bassins versants transfrontaliers, le développement des infrastructures d'eau, sont des facteurs déterminants de lutte contre la pauvreté. L'Afrique de l'Ouest dispose d'importantes ressources en eau avec notamment 28 bassins fluviaux transfrontaliers couvrant 71% de la superficie totale de la région. Pourtant, la région souffre de déficits chroniques en raison de l'inégale répartition des précipitations et des écoulements, la faible mobilisation des ressources potentielles et une mauvaise gestion des ressources existantes. Au regard de l'accroissement rapide de la population ouest-africaine, de la progression de la dégradation et la pollution de l'environnement, ainsi qu'aux menaces liées à une ressource en diminution, la gestion intégrée des ressources en eau apparaît comme un enjeu de développement pour la région. Par ailleurs, l'accès à l'eau potable et l'assainissement constitue une préoccupation pour respectivement 40% et 60% des populations. L'agriculture irriguée demeure encore marginale ; seulement 10% des terres potentiellement irrigables sont irriguées. Le potentiel hydroélectrique est énorme et n'est exploité qu'à 16%. La région est peu dotée en barrages avec un peu moins de 150 grands barrages sur un effectif de 1 300 à l'échelle du continent.



Installation d'un lavabo côté débarquement du poisson à Brufut, Gambie, Ngenarr-Yassin Jeng, Brufut, Gambie

- 45. D'énormes gisements de ressources extractives encore largement inexploités :** La plupart des pays de la CEDEAO sont riches en ressources naturelles, principalement en gaz, en pétrole et autres minéraux et métaux précieux. Même si ces ressources extractives sont largement inexploitées, leur disponibilité confère, à l'Afrique de l'Ouest le statut d'une région riche en potentialités naturelles. La contribution des secteurs pétrolier et minier dans le PIB des États Membres de la CEDEAO est variable selon les pays. En 2020, les Mines et carrières ont représenté 7,5% du PIB du Ghana, 10,2% du PIB du Burkina Faso et 4% de celui de la Côte d'Ivoire. Au Nigéria, le secteur extractif a représenté 9% du PIB en 2020. Au regard de cette place importante qu'occupe le secteur dans le processus de développement de la région, la CEDEAO a adopté des politiques régionales appropriées notamment pour le développement des ressources minérales et du secteur minier.



Matières premières et développement de l'exploitation minière à petite échelle (diamants) à Kono, Sierra Leone,
© GIZ / Michael Duff, Programme régional de gouvernance des ressources (cofinancé par l'UE et le BMZ)

II.2.3. Gouvernance, Paix et Sécurité

- 46. Des signes d'un affaiblissement de la gouvernance démocratique dans la région :** L'adoption du Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la paix et de la Sécurité (1999) ainsi que du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001) a permis à la région de faire des avancées dans le domaine de la prévention des conflits. Ces dispositifs ont permis de consolider progressivement les acquis démocratiques autour des principes de convergence constitutionnelle reposant notamment, sur la séparation des pouvoirs, la participation politique des citoyens au processus démocratique, le contrôle démocratique, la tolérance zéro pour la prise de pouvoirs par les moyens non-constitutionnels, la liberté de la presse et la liberté d'expression etc.. Si les situations de prises de pouvoir par des moyens non constitutionnels sont moins fréquentes (avec l'exception récente au Mali (2020), en Guinée (2021) et au Burkina Faso (2022)), l'on observe une tendance marquée par des crises liées à des changements constitutionnels non consensuels. Les processus démocratiques

tiques demeurent encore fragiles. Les fréquentes contestations des processus électoraux, (perçus comme moins consensuels) débouchent parfois sur de graves crises politiques et institutionnelles, créant ainsi de l'instabilité, avec des conséquences négatives sur la région.



Mission d'observation électorale de la CEDEAO en 2019, Guinée-Bissau, © CEDEAO

- 47. Une situation sécuritaire qui se complexifie :** Il est constaté depuis les années 2000, une très nette diminution des guerres civiles de grande ampleur. En revanche, la situation sécuritaire est devenue plus complexe avec l'enchevêtrement de menaces multiformes et complexes, incluant notamment le trafic des armes, de la drogue, le blanchiment d'argent, le terrorisme et son financement, la traite des personnes, la cybercriminalité, et la contrefaçon de tout type de produits notamment pharmaceutiques (faux médicaments). Le phénomène du terrorisme et son financement constituent désormais un important bourbier sécuritaire pour les pays de la région, notamment ceux de la zone du Sahel. Initialement limitées à certains États du Sahel (Mali et Niger) et du Bassin du lac Tchad (Nigeria), les attaques terroristes se sont multipliées et étendues à d'autres pays (Burkina Faso, Côte d'Ivoire). En dépit des efforts engagés par les États Membres aux niveaux national et régional, le terrorisme reste une menace réelle pour l'ensemble des pays de la région y compris pour les pays côtiers. Le nombre déclaré de décès dus au terrorisme a été multiplié par 5 en trois ans avec 4000 victimes en 2019 au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Sur les cinq (5) premiers mois de l'année 2021, 670 incidents armés perpétrés par les groupes terroristes dans la région ont occasionné plus de 2840 victimes. Par ailleurs, en plus d'être la cible des groupes terroristes et des trafiquants en tout genre, la région, (notamment dans sa zone côtière) fait face à une insécurité transfrontalière grandissante. Ceci est dû au manque de contrôle sur les zones maritimes et à l'expansion de la piraterie et activités illicites en mer, y compris la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) qui ont des conséquences directes sur la résilience de la région. Les différentes vulnérabilités de la région, exploitées par les criminels, sont ainsi exposées, avec les capacités de réponse insuffisantes et inadéquates des États Membres face aux menaces en mer. A ces menaces s'ajoutent d'autres éléments de fragilité liés notamment, à la gestion et l'exploitation des ressources naturelles, à la lenteur des réformes des secteurs de défense et de sécurité ainsi qu'aux problèmes de la gestion foncière.

- 48. La nécessité d'assurer l'opérationnalisation de la Force en Attente de la CEDEAO :** Malgré l'expérience de la CEDEAO en matière de maintien de la paix, la faiblesse des capacités opérationnelles, logistiques et financières des États Membres entrave la pleine opérationnalisation de la Force en attente de la CEDEAO, et partant de celle de la Force africaine en attente dont elle est un pilier. Ces faiblesses contribuent à ralentir significativement la mise en œuvre effective et efficace de l'architecture régionale de paix et de sécurité.
- 49. Une Situation humanitaire qui se dégrade :** La situation sécuritaire combinée à l'insécurité alimentaire, aux changements climatiques, aux affrontements communautaires (éleveurs/agriculteurs) et à l'impact de la COVID-19, a exacerbé la situation humanitaire dans la région. La tendance générale à l'insécurité engendre d'importants flux de personnes déplacées internes et une augmentation du niveau requis d'aide humanitaire. La région compte actuellement 451.417 réfugiés et plus de 3,7 millions de déplacés internes (UNHCR 2021) dont respectivement 57% et 32% au Nigeria et au Burkina Faso. L'insécurité dans la zone est également à l'origine de l'augmentation des violations des droits de l'homme et entravent l'accès humanitaire privant ainsi les communautés d'assistance essentielle. En 2021, 29 millions de sahé-liens auront besoin d'assistance humanitaire et de protection ; soit 5 millions de plus qu'en 2020.



Équipements médicaux CEDEAO-OOAS COVID-19 pour distribution aux États membres de la CEDEAO, Nigeria, Abuja © CEDEAO

- 50. Une région toujours confrontée à des enjeux de corruption :** Le Cabo Verde est le seul pays de la région classé en dehors de la « zone rouge » de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International 2019. Cet État membre affiche aussi un rang honorable au niveau continental où il se classe au 3^e, (après le Botswana et les Seychelles). Ces résultats démontrent l'existence d'une forte volonté politique en faveur de la lutte contre la corruption et d'une forte mobilisation sociale contre ce fléau.

II.2.4. Croissance Economique, Transformation Structurale et Développement du Secteur Privé

- 51. Une croissance économique forte mais qui s'essoufle, avec un faible impact sur le niveau de vie des populations :** Depuis le début des années 2000, les pays de la CEDEAO enregistrent, pour la plus part, des

taux de croissance économique élevés. Le taux moyen de croissance quinquennal est passé de 6,8% entre 2001 et 2005, à 6,3% entre 2006 et 2010, puis à 5% entre 2011 et 2015. Il a été estimé à 2,2% entre 2016 et 2018. La situation de la COVID-19 a entraîné un recul de 1,7% du PIB réel en 2020 après une croissance réelle de 3,9% en 2019. Ce ralentissement de la croissance, en entraînant une baisse de la production par tête d'habitant, a conduit à une baisse du niveau de vie. Il est à noter que cette croissance est principalement tirée par la consommation privée, avec la montée de la classe moyenne.



Alliance Sahel, Promouvoir une agriculture durable, Burkina Faso, © GIZ/Aude Rossignol

- 52. Une hausse des exportations et une amorce de la diversification :** Les exportations deviennent progressivement l'un des principaux moteurs de la croissance économique de la région. Elles restent toutefois concentrées sur un nombre limité de produits. L'Indice de concentration des exportations du FERDI⁸ est de 79/100 pour le Nigéria en 2018. Il était de 14/100 au Sénégal, 33/100 en Côte d'Ivoire et de 42/100 au Ghana. La tendance baissière de cet indice depuis 2006, laisse augurer de bonnes perspectives de diversification des exportations de la région. En effet, l'indice est est passé de 0,63 entre 2006-2010 à 0,56 entre 2011 et 2015; il s'est établi à 0,44 entre 2016 et 2018.

⁸ Cet indicateur mesure la concentration sectorielle des exportations d'un pays. Une grande concentration des exportations est source de vulnérabilité. La mesure de la concentration des exportations est dérivée d'un indice de Herfindahl-Hirschmann appliqué aux exportations de marchandises (hors services) suivant la classification CTCl à « trois digits ». Les scores de performance sont distribués de 0 à 100. Le score le plus faible traduit la meilleure situation (<https://competitivite.ferdi.fr/indicateurs/concentration-des-exportations>).



Les exportations deviennent l'un des principaux moteurs de la croissance économique dans la région de la CEDEAO, au Nigeria, Photo fournie par le Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest

- 53. Une mobilisation des ressources domestiques insuffisante dans un contexte marqué par des contraintes de financement au développement :** La majorité des pays de la CEDEAO peine à atteindre une pression fiscale de plus de 20%. Cette faible mobilisation des ressources publiques risque fortement de compromettre la viabilité de la croissance économique de la zone amorcée depuis les années 2000. La part du secteur informel dans l'économie oscille entre 20% et 65%. En l'absence d'opportunités suffisantes dans le secteur formel, le secteur informel constitue un refuge pour un grand nombre de personnes qui y trouvent du travail et des moyens de subsistance (FMI, 2017). L'informalisation de l'économie contribue à affaiblir les capacités de mobilisation des ressources intérieures. Par ailleurs, l'essoufflement des mécanismes de financement traditionnels tels que l'aide public au développement, pose de contraintes supplémentaires de financement qui entravent la réalisation des objectifs de la CEDEAO. Ces difficultés mettent en évidence la pertinence de recourir aux financements innovants, qui sont insuffisamment exploités dans la région.
- 54. Un faible stock de la dette extérieure, mais dont la charge s'alourdit :** La part du stock de la dette extérieure dans le PIB a fortement chuté depuis le début des années 2000. Elle est passée de 66,9% en 2000 à 10,1% en 2014 notamment à la faveur de l'initiative PPTe dont a bénéficié de nombreux pays de la région. Cependant, cette tendance est entrain de s'inverser avec une part du stock de la dette estimée à 15,1% et 18,1% du PIB respectivement en 2019 et 2020. Les contraintes économiques causées par la pandémie de la COVID-19 ont aggravé la situation des pays. Ces derniers se sont mobilisés pour soutenir diverses initiatives, au plan continental et international, sur le financement des économies africaines et sur la restructuration des dettes des pays en développement.
- 55. Une amorce de transformation structurelle dans plusieurs pays de la CEDEAO :** De près de 25% en 2000, la part de l'agriculture dans le PIB régional est passée à près de 35% en 2002 pour se situer à environ 20% en 2018. De plus, les emplois dans le secteur agricole (54% en 2000 contre 42,7% en 2017) connaissent une baisse tandis que leur niveau est en hausse dans le secteur des services (34% contre 44,4%) et celui de l'industrie (11% contre 12,7%). En matière d'industrialisation, le Ghana vient en tête avec une part du secteur industriel et manufacturier représentant 42% de son PIB. Il est suivi de la Côte d'Ivoire (38%), du Nigeria (35%) et du Sénégal (34%). L'on assiste à une amorce de la transformation structurelle dans ces pays.
- 56. Un rythme d'innovation technologique trop lent pour soutenir la transformation :** Les pays de la CEDEAO affichent généralement un faible niveau d'expertise scientifique et technique aggravé par un

déséquilibre entre hommes et femmes dans l'apprentissage des sciences et techniques. Les taux d'analphabétisme sont encore élevés avec un faible niveau de formation pour l'ensemble de la zone. Ce niveau est passé de 27% en 1990 à 46% en 2018 pour les garçons, et de 20% à 41% pour les filles. Le taux brut de scolarisation pour l'enseignement supérieur était de 9,2% en 2012. Par ailleurs, la part du PIB consacrée à la recherche s'élevait à 0,3% en 2004 ; avec une proportion importante des dépenses intérieures brutes de Recherche et Développement (R&D) provenant de financements extérieurs (UNESCO 2015).

- 57. Une Région soucieuse d'assurer la promotion des investissements et du secteur privé malgré un environnement des affaires peu satisfaisant :** Les investissements dans l'espace CEDEAO sont fortement tributaires des flux d'investissement directs étrangers (IDE) dont la destination principale est le Nigéria. Les difficultés de mobilisation de ces investissements sont souvent liées à un climat des affaires peu favorable dans la région. Le score en matière d'épanouissement des entreprises dans la zone est faible se situant, pour la plupart des pays, autour de la moyenne de 3 sur une échelle de 0 à 6. Par ailleurs les scores relatifs aux droits de propriété sont relativement faibles dans la majorité des pays. En dépit de ces performances, l'on assiste à une augmentation de la part du crédit au secteur privé depuis 2001. Cette part a atteint 18,5% du PIB en 2015 et 17,6% du PIB en 2018. En outre, la CEDEAO a pris ces dernières années des initiatives en faveur de la promotion des investissements et du secteur privé notamment à travers l'adoption de politiques régionales appropriées et la mise en place d'instruments et de mécanismes pertinents (politique d'Investissement ECOWIP, Politique Régionale de partenariat public-privé, Code des Investissements, Système d'information sur le marché ECOBIZ WORLD, Projet ECOINVEST, ECOBIZ etc.).

II.2.5. Intégration économique et monétaire, infrastructures économiques

- 58. Une intégration économique, monétaire et commerciale en cours d'accélération :** Depuis le milieu des années 70, la région a connu une évolution dynamique dans tous les aspects du processus d'intégration régionale. Un des aspects important de ce processus a été la consolidation progressive du marché régional qui s'est traduite par un accroissement des échanges intra-communautaires avec toutefois un niveau encore faible comparé aux autres expériences de coopération régionale. En 2019, le commerce intra-régional était de 12%. Les exportations et les importations intra-communautaires représentaient respectivement 15% et 9%. Ces taux ne tiennent pas compte du commerce transfrontalier à petite échelle non enregistré. Cependant, cette performance montre qu'il existe encore une marge de progression en matière d'intégration commerciale. L'accélération de ce processus passe par la levée de toutes les contraintes réglementaires et infrastructurelles pour augmenter la production et faciliter la libre circulation des personnes et des biens. La création de la monnaie unique, l'ECO, à travers l'aboutissement de l'union économique et monétaire, constituera également un accélérateur déterminant du commerce régional un volet sur lequel l'engagement politique de la région demeure sans faille.



Commerçante traversant la frontière, Côte d'Ivoire, Photo fournie par le Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest

59. Un défi important en terme de développement des Infrastructures: Le développement des infrastructures adéquates reste un défi crucial en Afrique de l'Ouest. Le niveau actuel de ces infrastructures est encore insuffisant pour stimuler la croissance et le développement économique requis de la région et pour dynamiser son processus d'intégration. Une étude diagnostique du réseau routier, menée dans le cadre du Plan Directeur de Développement des Infrastructures de la CEDEAO de 2020, montre que la région dispose d'un réseau routier global de près de 605.691km dont 84.991 km sont goudronnés (soit 14%). Du point de vue de l'état du réseau routier de la Communauté, 45% du réseau est de bonne qualité, 28% de qualité acceptable alors que près de 23% du réseau est en mauvais état. Le réseau routier assure plus de 80% du transport de voyageurs et de marchandises dans la zone. La densité des routes goudronnées⁹ de la CEDEAO est d'environ 38 km pour 100km² (38%). A titre de comparaison avec les autres régions d'Afrique, ce ratio, était en 2015, de 29% pour la Communauté des États de l'Afrique de l'Est (CAE), de 92% pour la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) et de 4% pour la Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC). En dépit de son 2e rang, la densité de routes bitumées de bonne qualité dans l'espace CEDEAO est encore relativement faible pour amorcer et stabiliser le décollage économique de la région.

En ce qui concerne le chemin de fer, la région disposait au cours de la dernière décennie d'un réseau ferroviaire total d'environ 10.188 km, qui ne représente plus que 8.052 km aujourd'hui. A l'instar du sous secteur routier, la densité du réseau ferroviaire estimée à 1,9 km/1000 km², par rapport à la moyenne continentale de 2,5 km/1.000 km² est relativement faible.

⁹ Cet indicateur définit le ratio de la longueur du réseau routier goudronné par rapport à une superficie de 100 km² dans une région donnée.

Les liaisons aériennes intra-communautaires et entre la CEDEAO et le reste du continent demeurent insuffisantes avec des coûts de billets parmi les plus élevés du Continent. En outre, malgré les opportunités du sous-secteur du transport maritime qui assure (à travers les ports maritimes) près de 95% du fret entre la région et les marchés internationaux, l'évaluation de ce sous-secteur indique qu'il reste encore des défis à relever en terme notamment des capacités des infrastructures portuaires et d'efficacité des opérations.

Depuis cette dernière décennie, une expansion est à noter dans le secteur des technologies de l'information et des télécommunications (TIC), avec une augmentation du taux de pénétration de la téléphonie mobile de 28% à 47% en 2018, le taux le plus élevées des CER. En revanche, l'accès à l'internet reste encore limité avec un taux de pénétration estimée à 26% en 2018 mais qui, selon les projections, devrait augmenter dans les années à venir notamment grâce à l'augmentation du nombre d'abonnés à l'internet mobile. « L'économie mobile », pour peu qu'elle soit bien, exploitée, pourrait transformer la vie de millions de personnes dans la région.



Camion-citerne, route nationale 1, Burkina Faso, Photo fournie par le Programme de Facilitation des Echanges en Afrique de l'Ouest

- 60. Un accès à l'électricité insuffisant malgré les efforts et les dotations importantes en ressources énergétiques :** L'accès à l'électricité a connu une augmentation de 20 points de pourcentage entre 2000 et 2017. Cependant, ceux qui en disposent ne représentent qu'environ la moitié de la population totale 45% et seulement 23% de la population en milieu rural¹⁰. Les dysfonctionnements du marché régional de l'énergie, les problèmes de coordination dans le secteur, la faible production et le coût élevé d'accès à l'électricité, restent des défis à relever pour satisfaire les besoins en énergie électrique des populations et des entreprises. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les différentes initiatives engagées par la CEDEAO notamment : l'élaboration du livre blanc et d'un programme d'investissements, la mise en place d'un système d'échange d'énergie électrique en Afrique de l'Ouest (EEEOA), et la création de structures appropriées pour la régulation du Marché régional de l'Électricité (Autorité de régulation régionale de l'électricité (ARREC), et la promotion de l'énergie renouvelable (Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité économique (CERECE).

¹⁰ Calculé à partir des données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale.



Formation sur les normes solaires photovoltaïques pour le personnel de l'Organisation des normes du Nigeria (SON), © GIZ/Melanie Weber

III. ASPIRATIONS ET VISION DE LA CEDEAO POUR 2050

61. L'évaluation de l'état d'avancement du processus d'intégration depuis l'adoption de la Vision 2020 a permis de noter l'importance de certaines thématiques de développement pour la région. La pertinence de ces thèmes est corroborée par les aspirations des populations ouest-africaines dont les attentes ont guidé la formulation de la Vision 2050 de la CEDEAO. Ainsi, la trajectoire de la région sur les trois prochaines décennies se décline à partir d'un idéal découlant des aspirations exprimées par les populations. Par-dessus tout cette Vision s'inspire d'un scénario de référence qui a conduit à la déclinaison des piliers sur lesquels sont ancrés les objectifs stratégiques.

III.1. Aspirations

62. Suite à une approche inclusive et participative menée à travers des consultations avec les parties prenantes dans les États Membres, les aspirations exprimées ont permis de mettre en évidence la pertinence des cinq thématiques de développement suivantes :

- (i) Démographie, capital humain, développement social et migration ;
- (ii) Environnement et ressources naturelles ;
- (iii) Gouvernance, Sécurité et Paix ;
- (iv) Croissance économique, emploi, transformation structurelle et développement du secteur privé ;
- (v) Intégration économique et monétaire, infrastructures économiques, énergie et partenariats.

63. De façon générale, les aspirations exprimées sont en parfaite convergence avec les thèmes de l'analyse rétrospective. La quasi-totalité des pays consultés ont émis des aspirations en lien avec toutes les thématiques sus-visées. Par ailleurs, l'analyse de cohérence montre une convergence entre ces thématiques et les axes stratégiques déclinés par les États Membres dans leurs Plans Nationaux de Développement (PND). Les thèmes retenus sont donc en adéquation et en cohérence avec l'avenir souhaité par chaque Etat membre. Enfin, au-delà de la convergence des thématiques avec les axes stratégiques de la plupart des PND, l'on note également une cohérence des thématiques retenues avec les cadres continentaux et internationaux de développement. Les attentes des populations ouest-africaines sont en harmonie avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les aspirations qui ont sous-tendu l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

64. En l'occurrence, ces attentes fournissent des indications utiles sur l'avenir souhaité par la région. En effet, les aspirations exprimées confirment la détermination des citoyens de la CEDEAO à vivre dans un environnement de paix et de sécurité à l'abri de tout conflit. Elles confirment surtout l'attachement des citoyens de la CEDEAO aux valeurs universelles d'égalité, de respect des droits fondamentaux et des libertés dans un environnement au sein duquel :

- les principes démocratiques sont respectés ;
- toutes les formes de discrimination sont combattues grâce à la promotion de l'égalité des chances pour tous ;
- les femmes et les jeunes sont des acteurs du changement et ont un rôle important à jouer dans le processus de développement ;
- la solidarité est encouragée pour renforcer la diversité, l'inclusion et la cohésion sociale ;
- l'accès aux services sociaux de base est garanti pour des citoyens instruits, éduqués, formés, bien nourris et en bonne santé.

65. Par ailleurs les aspirations recensées illustrent un désir profond des populations ouest-africaine de vivre dans :

- un espace économiquement intégré où le processus de développement s'appuie, entre autres, sur les

infrastructures, l'innovation et la technologie, le secteur privé et la transformation structurelle des économies basée notamment sur une croissance inclusive génératrice d'emplois, le développement des capacités et du capital humain ; et

- un espace favorable à la durabilité environnementale et à l'adaptation aux changements climatiques avec des capacités renforcées pour la réduction des risques de catastrophes et la résilience.

III.2. Scénario de Référence

66. L'expression des aspirations des populations ouest-africaines a permis de définir la voie à suivre pour faire de l'avenir souhaité une réalité. Cet avenir est sous-tendu par un scénario de référence optimiste dénommé « **Le flambeau de l'Afrique** ».
67. Ce scénario idéal¹¹ part des hypothèses sous-jacentes suivantes :
- un environnement de sécurité renforcée et de paix consolidée ;
 - une bonne gouvernance, des institutions fortes, crédibles et respectueuses de l'état de droit et des libertés fondamentales ;
 - une région parfaitement intégrée, et compétitive mondialement pour un développement durable ;
 - une CEDEAO dotée d'un capital humain de qualité et humainement épanouie.
68. Les fondements de base de ce scénario s'appuient notamment sur la volonté et l'engagement des États membres à surmonter tous les obstacles au développement à partir des solutions endogènes sous-tendues par des réformes structurelles et des politiques publiques efficaces assurant l'accès au service de base et la croissance inclusive génératrice d'emplois. Par conséquent, les mesures pertinentes envisagées portent, entre autres, sur la transformation en profondeur du système éducatif et l'adéquation des qualifications aux besoins du développement de la région et du marché de travail. Cela suppose un système éducatif qui accorde notamment une importance capitale non seulement à la recherche mais aussi à la formation technique et professionnelle et à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la promotion des partenariats entre les écoles, les universités et les entreprises de la région. Ainsi, les mesures pertinentes envisagées s'articuleront autour du développement du capital humain, et de la promotion de l'entrepreneuriat et de la science et de la technologie comme vecteurs de développement. Ces mesures pertinentes envisagées portent également sur l'amélioration et le renforcement de la résilience des systèmes sanitaires avec un accès universel à la santé à travers l'accroissement de l'offre de service et le renforcement de la protection sociale. Dans ces conditions, la situation sanitaire globale s'améliore avec notamment une allocation conséquente des ressources adéquates au secteur conformément aux besoins de la santé : Meilleure formation pour les médecins, promotion de la recherche médicale etc.
69. Par ailleurs, le scénario de référence est fondé sur un environnement régional stable, propice au développement, avec des institutions fortes et crédibles, respectueuses des droits et des libertés fondamentales. Le modèle inhérent s'articule autour d'un idéal fondé sur la stabilité, la consolidation de la paix et la sécurité, condition indispensable de tout développement. Il s'articule aussi sur la gouvernance politique et démocratique, l'état de droit et l'efficacité de la gestion transparente des ressources publiques. L'espace communautaire devient ainsi un véritable modèle de gouvernance et d'état de droit qui met l'accent sur la reddition des comptes, la transparence, l'équilibre des pouvoirs, la justice et la promotion du dialogue citoyen.

11 A part ce scénario idéal, trois (3) autres scénarios du moins reluisant au plus dramatique ont été utilisés pour les besoins de l'analyse : « une communauté aux pas timides » ; « la marche à reculons » et « le suicide communautaire d'un géant ». Les principales hypothèses sous-jacentes de ces 3 autres scénarios sont résumés en annexe.

- 70.** Enfin, ces fondements relèvent de la volonté d'assurer le développement à travers l'approfondissement du processus d'intégration régionale grâce notamment au renforcement de la libre circulation des personnes et des biens, à la promotion d'une économie régionale diversifiée, compétitive et pourvoyeuse d'emplois, aux investissements dans les infrastructures et l'interconnexion des marchés. La disponibilité et la qualité des infrastructures favorisent l'accroissement des échanges intra-communautaires et l'émergence des chaînes de valeur intégrées. Ces cercles vertueux participent du développement du secteur industriel et de la consolidation de l'intégration économique et monétaire. La région devient attrayante pour les investissements directs étrangers et crée ainsi les conditions pour les transferts de technologies et l'accélération de l'innovation. En outre, la transformation structurelle est au cœur de l'idéal de développement de la région. Au-delà du rôle attendu du secteur privé, ce développement se veut inclusif avec la participation des populations vulnérables notamment les jeunes, les femmes et les personnes souffrant de déficiences physiques. Par-dessus tout, il est surtout envisagé que ce développement souhaité, ne laisse personne pour compte. Un développement garantissant la promotion et la résilience des systèmes alimentaires et nutritionnelles à travers une agriculture moderne et performante. Il est également envisagé que ce développement souhaité soit respectueux de l'environnement avec une gestion optimale des ressources naturelles et une résilience accrue face aux changements climatiques.
- 71.** A travers le scénario de référence, qui permet la transition démographique des États, la transformation structurelles des économies et le recul des inégalités ainsi que de la pauvreté, la CEDEAO renforce ainsi son rôle de flambeau de l'intégration régionale en Afrique et s'impose comme l'une des plus puissantes Communautés Economiques et Régionales.

III.3. Vision 2050 et Piliers

- 72.** A partir du scénario de référence « Le flambeau de l'Afrique », l'énoncé ci-après constitue le socle sur lequel repose la Vision 2050 de la CEDEAO :

« Une Communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuse des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable ».

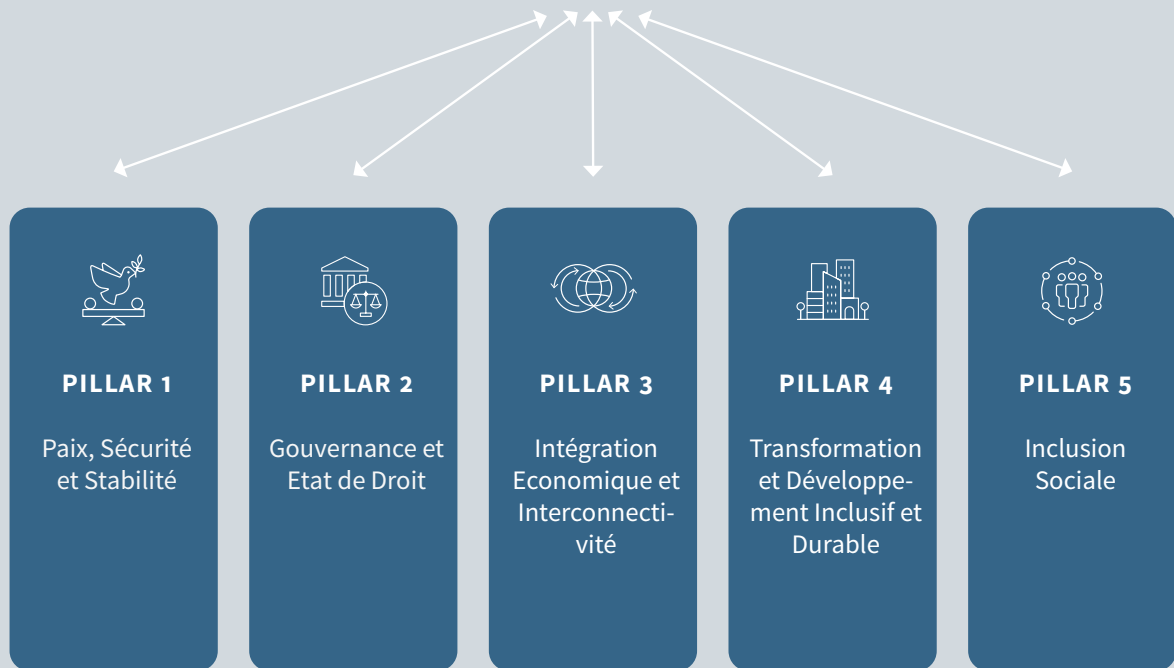
- 73.** Cette Vision repose sur cinq grands piliers à savoir :

- **PILIER 1 : Paix, Sécurité et Stabilité :** Faire de la CEDEAO une région sécurisée, stable et paisible apparaît comme un impératif de développement dans une zone particulièrement exposée à des menaces sécuritaires multidimensionnels. Il s'agit de renforcer la sécurité humaine dans la région à travers notamment des initiatives endogènes et durables et la mise en oeuvre d'instruments et de politiques appropriées ainsi que la mise en place de mécanismes adaptés.
- **PILIER 2 : Gouvernance et Etat de Droit :** Afin de bâtir à l'horizon 2050 une région où règnent la démocratie et l'état de droit, il convient de veiller à la mise en place et au bon fonctionnement d'institutions fortes, et crédibles garantissant le respect des droits et des libertés fondamentales. La région oeuvrera à renforcer la gouvernance démocratique, et à consolider l'état de droit et la justice tout en s'attelant à promouvoir le respect des droits fondamentaux et des libertés fondamentales ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination.

- **PILIER 3 : Intégration Economique et Interconnectivité :** L'approfondissement du processus d'intégration économique est au cœur de ce Pilier. Cet approfondissement est envisagé sous le prisme non seulement de la libre circulation des personnes et des biens mais aussi de l'intégration commerciale et des marchés ainsi que de la réalisation de l'union économique et monétaire. Ce qui contribuera à la consolidation du processus d'intégration de la CEDEAO et de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf). Dans cette perspective, le développement d'une agriculture performante et la promotion des chaînes de valeurs seront nécessaires. Par-dessus tout, le développement des infrastructures reste une dimension déterminante dans l'amélioration de l'interconnectivité et de la compétitivité régionale.
- **PILIER 4 : Transformation et Développement Inclusif et Durable :** Il s'agit, à terme, de faire de la CEDEAO une puissance économique régionale en Afrique et dans le monde qui emploie de façon optimale ses potentialités humaines et ses ressources naturelles pour améliorer le bien-être de ses citoyens comme stipulé dans la stratégie de développement du capital humain de la CEDEAO¹². Ce Pilier s'appuie donc sur l'amélioration des conditions de vie des population à travers l'optimisation des avantages du dividende démographique, la qualité du système éducatif et de l'acquisition des connaissances, la création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes ainsi que le renforcement de la résilience en matière de santé publique. Ce Pilier s'appuie également sur la transformation structurelle des économies grâce , à la numérisation de l'économie, à l'entrepreneuriat, à la science et la technologie ainsi qu'à des investissements structurants dans les secteurs porteurs. Il vise à promouvoir la gestion efficace des ressources naturelles, et à renforcer la résilience de la région face aux changements climatiques et aux chocs exogènes.
- **PILIER 5 : Inclusion Sociale :** Ce pilier place les citoyens ouest-africains en particulier les femmes, les enfants et les jeunes, et toutes personnes vulnérables (y compris les personnes handicapées et les personnes âgées) au cœur du développement et du processus d'intégration. Il s'agit pour la CEDEAO à l'horizon 2050, de relever les défis liés à la cohésion sociale au sein des peuples, de créer les conditions d'appartenance, caractéristique d'une citoyenneté communautaire, de nature à favoriser l'émergence d'une identité culturelle autour de valeurs partagées.

12 Voir la stratégie de développement du capital humain de la CEDEAO (CEDEAO 2020).

Une Communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuse des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable.



IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES-PRINCIPES DIRECTEURS ET FACTEURS DE SUCCES

- 74.** Pour traduire la Vision 2050 de la CEDEAO en réalité, il importe de définir clairement les objectifs et les orientations stratégiques devant guider l'élaboration du cadre stratégique à moyen terme et des plans d'action. Au-delà des orientations stratégiques, les thématiques transversales revêtant une importance pour la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement ont été identifiées. Par ailleurs, les principes directeurs et les facteurs déterminants pour la réalisation effective et harmonieuse de la Vision 2050 ont été également précisés.

IV.1. Objectifs et Orientations Stratégiques

- 75.** Chacun des piliers de la Vision 2050 a été formulé en objectif stratégique à long terme, à partir desquels découlent des orientations stratégiques.

• PILIER 1 : Paix, Sécurité et Stabilité

Objectif Stratégique 1 : Faire de la CEDEAO une Région Sécurisée, Stable et en Paix

- | | |
|------------------------------------|--|
| Orientation stratégique 1 : | Renforcer la paix et la sécurité régionale |
| Orientation stratégique 2 : | Renforcer la sécurité humaine dans la région |
| Orientation stratégique 3 : | Prévenir, gérer et régler les conflits |

• PILIER 1 : Gouvernance et Etat de Droit

Objectif Stratégique 2 : Ancrer la Culture Démocratique et la Bonne Gouvernance et le Respect de l'Etat de Droit et des Libertés Fondamentales

- | | |
|------------------------------------|---|
| Orientation stratégique 1 : | Renforcer la gouvernance démocratique |
| Orientation stratégique 2 : | Consolider l'État de droit et de justice |
| Orientation stratégique 3 : | Promouvoir le respect des droits fondamentaux et des libertés |

• PILIER 3 : Intégration Economique et Interconnectivité

Objectif Stratégique 3 : Faire de la CEDEAO une Zone Economique pleinement Intégrée et Interconnectée

- | | |
|------------------------------------|---|
| Orientation stratégique 1 : | Consolider la Libre circulation des personnes et des biens et accélérer l'intégration des marchés |
| Orientation stratégique 2 : | Accélérer l'Union monétaire et l'intégration économique et financière |
| Orientation stratégique 3 : | Intensifier le développement des infrastructures et l'inter connectivité |

• PILIER 4 : Transformation et Développement Inclusif et Durable

Objectif Stratégique 4 : Créer les Conditions de la Transformation des Economies et d'un épanouissement durable des peuples

Orientation stratégique 1 :	Assurer le développement humain et social
Orientation stratégique 2 :	Valoriser le capital humain et le développement des connaissances
Orientation stratégique 3 :	Renforcer la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques
Orientation stratégique 4 :	Favoriser la croissance et le développement économique durable

• PILIER 5 : Inclusion Sociale

Objectif Stratégique 5 : Faire de la CEDEAO une Communauté des Peuples totalement inclusive des femmes, des enfants et des jeunes

Orientation stratégique 1 :	Renforcer la diversité culturelle pour le développement et le progrès social
Orientation stratégique 2 :	Renforcer la citoyenneté communautaire et la solidarité
Orientation stratégique 3 :	Promouvoir l'inclusion et renforcer la cohésion sociale

NB : Les tableaux détaillés de la déclinaison de la Vision 2050 avec les axes potentiels d'intervention sont joints en annexe au présent document.

IV.2. Thématiques Transversales

76. La mise en œuvre réussie de la Vision 2050 de la CEDEAO repose sur la prise en compte véritable de certaines thématiques transversales nécessaires pour la définition, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, programmes et stratégies de développement. Lesdites thématiques décrites ci-après sont donc essentielles pour la concrétisation de la Vision 2050. Leur caractère multidimensionnel, leur confère un profil transversal de sorte qu'elles servent de catalyseur pour la réalisation des objectifs globaux de la Vision.

i Femme-Genre : La région se doit de reconnaître le rôle particulier des femmes en tant qu'actrice, agents et bénéficiaires de développement. Pour cela, il faudra un engagement politique concerté et des mesures tangibles visant à assurer l'intégration de la dimension genre dans toutes les actions prévues, y compris la législation, les politiques ou les programmes ce, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette intégration de la dimension genre permettra de prendre en compte les préoccupations et les expériences aussi bien des femmes que des hommes dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales, afin que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale. L'autonomisation des femmes, la lutte contre les discriminations sexo-spécifiques, doivent être au cœur des actions contre les inégalités entre homme et femme et pour la promotion de l'égalité de genre.



Reconnaître le rôle particulier des femmes en tant qu'acteurs, agents et bénéficiaires du développement,
Photo fournie par le Programme de facilitation des échanges en Afrique de l'Ouest

- ii. Jeunesse-Emploi :** La région abrite une forte population jeune ce qui devrait être perçu comme une opportunité à ne pas manquer dans le cadre du programme de développement régional. A cet égard, conformément à l'ODD 8, il est utile de promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive, un plein emploi et un travail décent pour tous. La Vision 2050 de la CEDEAO doit pouvoir mener à l'adoption de politiques appropriées et la mise en œuvre des réformes structurelles dans les systèmes économiques et sociaux afin de créer les opportunités d'emplois décents en faveur des jeunes, de renforcer le capital humain et de libérer le génie et les potentialités des jeunes pour la construction d'une Communauté prospère et paisible.



Importante population de jeune qui doit être considérée comme une opportunité, Côte d'Ivoire, © GIZ/Gaël Gellé

iii. Digitalisation : L'intérêt grandissant pour la digitalisation est marqué notamment par le développement progressif des réseaux internet et l'explosion du mobile en Afrique de l'Ouest. Cette thématique importante devrait contribuer à la concrétisation de la Vision 2050 car elle apporte des solutions aux défis de développement de la région. La transformation et les solutions numériques contribuent en effet à créer des emplois, à faire progresser l'action éducative et à stimuler la compétitivité et l'innovation. Elles ont, un rôle déterminant à jouer dans la transformation des économies et l'amélioration des conditions de vies des citoyens ouest-africains . Par conséquent, il est nécessaire que la région exploite et tire profit de la digitalisation qui innove aujourd'hui toute l'activité socio-économique avec ses nombreux usages que sont par exemple : e-commerce, e-administration, e-santé, e-agriculture, e-éducation etc. Dans cette perspective, les efforts doivent être menés pour garantir l'accès au numérique, et accélérer la transition technologique. Cela passe entre autres par la mise en place des cadres réglementaires appropriés, d'une gouvernance adaptée au secteur, et d'infrastructures numériques abordables, sûres et de qualité.

iv. Changements Climatiques – Résilience : La région est exposée à différents chocs exogènes, économique, politique, sociale, et sanitaire ainsi qu'à des catastrophes naturelles, y compris les changements climatiques. Ceci souligne la nécessité de la mise en place des capacités institutionnelles et des mécanismes d'alerte précoce et de résilience propres à lui permettre de faire face durablement au défi de vulnérabilité notamment en matière d'environnement et de changement climatique. Il s'agira également de renforcer dans cette perspective les capacités d'anticipation, de gestion et de réaction aux chocs récurrents de tous types, notamment les crises alimentaires, les catastrophes naturelles, et diverses autres menaces (parasitaires comme par exemple) etc.



Alliance Sahel, Promouvoir une agriculture durable, Burkina Faso, © GIZ/Aude Rossignol

- v. Renforcement des Capacités :** En plaçant l'homme au cœur de la Vision 2050 de la CEDEAO, il est possible de garantir le développement durable. Le renforcement des capacités et des ressources humaines reste un élément essentiel pour l'appropriation et la mise en œuvre de l'agenda de développement et de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. En mettant tout en œuvre pour doter la région et les États Membres des outils, des compétences et des connaissances nécessaires, l'on pourra mieux garantir les changements qualitatifs en terme de développement avec un impact optimal.

IV.3. Principes Directeurs et Facteurs de Succès

- 77.** Dans sa vision 2050, la CEDEAO traduit ses ambitions de développement à long terme. Pour les réaliser, des objectifs stratégiques ambitieux, cohérents et réalistes ont été fixés. Cependant, l'atteinte de ces objectifs stratégiques au cours des 30 prochaines années pourrait être compromise par des risques potentiels inhérents à l'instabilité politique, l'insécurité et à l'instabilité du cadre macro-économique. Par ailleurs, la marche vers le futur désiré de la région à l'horizon 2050 pourrait être entravée par, des chocs divers notamment climatiques, sanitaires, financiers, et d'autres facteurs de risque liés, entre autres, à un engagement limité des États Membres, à la faible appropriation, aux chevauchement de responsabilités, à alignement insuffisant des cadres stratégiques nationaux de développement, aux initiatives insuffisamment coordonnées, à l'aversion au changement et à l'innovation, à la faiblesse institutionnelle et aux capacités limitées des institutions communautaires à assurer le suivi de la mise en œuvre ecetera. La mitigation de ces différents risques nécessitera des réajustements et/ou des adaptation de stratégies. Les mesures d'atténuation des risques potentiels doivent, aussi bien au plan stratégique que opérationnel, s'appuyer sur l'internalisation de certains principes directeurs clés et la prise en compte de certains facteurs de succès à la concrétisation de la Vision 2050 de la CEDEAO.

• Principes Directeurs

- 78.** La mise en œuvre réussie de la Vision 2050 de la CEDEAO reposera, sur les principes directeurs suivants :
- i. Leadership et Volonté Politique :** Pour la réalisation des objectifs de la Vision 2050 de la CEDEAO, il conviendra de donner une impulsion suffisante aux actions et aux réformes nécessaires. Cela nécessite un engagement politique fort et un leadership affirmé des États Membres pour favoriser les dynamiques et les mutations nécessaires à la concrétisation de la Vision. Cela nécessite également le respect des engagements régionaux par les États Membres à travers notamment l'application des textes communautaires et l'alignement des plans nationaux de développement sur la Vision 2050.
 - ii. Appropriation et Responsabilité Partagée :** Ce principe induit une implication de toutes les parties prenantes dans le processus d'élaboration, de définition et de mise en œuvre. Il conviendra de s'appuyer sur l'adhésion et l'appropriation du processus de développement et d'approfondissement de l'intégration régionale envisagé par, les États Membres, les Institutions, les Acteurs non étatiques, la société civile, le secteur privé, la diaspora ainsi que par les différentes composantes de la population ouest-africaine. Toutes ces parties prenantes devraient être mobilisées à bon escient pour jouer leur rôle à toutes les étapes de la réalisation de la Vision.
 - iii. Complémentarité et Subsidiarité :** La concrétisation de la Vision 2050 exige une complémentarité des interventions aussi bien au niveau local, national que régional en vue d'assurer la cohérence globale des réponses aux objectifs fixés. Si ces réponses peuvent, dans certains cas, relever de la compétence nationale, elles appelleront dans d'autres cas, des actions collectives sur lesquelles la valeur ajoutée de

la CEDEAO est avérée. Ceci fonde la pertinence de la subsidiarité, des avantages comparatifs des parties prenantes et des synergies d'actions à créer à tous les niveaux pour faciliter la réalisation harmonieuse de la Vision.

iv. Transparence et Redevabilité : Les mécanismes garantissant la transparence, la responsabilité, et le contrôle des différentes structures de décision, de mise en œuvre et de suivi seront indispensables pour soutenir la gouvernance globale autour de la Vision 2050 et les processus participatifs nécessaires à sa concrétisation. Dans cette perspective, les États Membres se porteront volontaires pour défendre les différents piliers de la Vision, créant ainsi les conditions supplémentaires d'un engagement soutenu et partagé propre à garantir la pleine réalisation des objectifs globaux de la Vision.

v. Durabilité : La durabilité des résultats est un facteur-clé d'amélioration continue du bien-être communautaire. Ainsi, les politiques, programmes et projets développés dans le cadre de la Vision 2050 doivent être perennes pour en optimiser l'impact sur les communautés à travers la région.

• Facteurs de Succès

79. Les facteurs déterminants ci-après énumérés constituent des gages d'une concrétisation de la Vision 2050.

i. Cadre Institutionnel, Opérationnel, Efficace et Approprié : En plus du rôle attendu de toutes les institutions de la Communauté selon leurs compétences respectives, l'architecture institutionnelle devra s'appuyer sur des mécanismes garantissant la visibilité, la flexibilité, le contrôle, le suivi et une véritable coordination inter-institutionnelle efficace et efficiente basée sur l'équilibre des responsabilités. Le dispositif devrait être soutenu par des mécanismes pertinents au niveau des États Membres et par des plateformes de concertation régionale à différents niveaux d'intervention et d'acteurs y compris la Société civile et les acteurs non étatiques. Par ailleurs, afin de renforcer l'engagement des États Membres, un mécanisme régional de l'examen par les pairs sera un instrument pertinent à mettre en place pour améliorer les politiques, les performances et favoriser les pratiques optimales ainsi que la conformité des principes directeurs dans le cadre de la concrétisation de la Vision 2050.

ii. Mobilisation des Ressources, Coopération et Partenariats Stratégiques : La concrétisation de la Vision 2050 nécessite des ressources adéquates, suffisantes et complémentaires. Elle appelle des efforts résolus des États Membres dans l'application du Protocole relatif au Prélèvement Communautaire. La concrétisation de la Vision 2050 nécessite également des efforts dans la rationalisation et l'utilisation efficace des ressources. Par ailleurs, en plus de la mobilisation des ressources intérieures et extérieures, la mise en place de stratégies de financement innovant impliquant le secteur privé sera également nécessaire. Ainsi, la coopération au développement, l'établissement des partenariats stratégiques figureront, entre autres, parmi les facteurs de succès de la réalisation de la Vision 2050.

iii. Programmation, Suivi et Evaluation : La mise en place des mécanismes de coordination et d'outils efficaces en matière de planification et de suivi-évaluation sera déterminante. A cet égard, le renforcement des structures de prospective, planification stratégique et de suivi, au sein de toutes les Institutions, sera nécessaire pour introduire une approche programmatique fondée sur les priorités et sur la gestion axée sur les résultats dans le cadre de la conception et la mise en œuvre des programmes. Par ailleurs, le développement des indicateurs de performance clés (IPC) sera nécessaire pour faciliter le suivi des programmes et la mise en œuvre des projets, évaluer leur impact et améliorer l'efficacité dans leur exécution.

- iv. Veille Stratégique:** La réalisation de l'ambition de développement de la CEDEAO dépendra en grande partie du suivi de la trajectoire d'évolution des États Membres et des Institutions régionales. Cette veille pérenne de l'environnement interne et du contexte international nécessite la mise en place d'un mécanisme de veille stratégique à travers des structures dédiées à la prospective et à la veille stratégique aussi bien au niveau des Institutions de la CEDEAO que dans les États Membres. Ceci permettra, de manière proactive, la prise de décisions stratégiques et l'anticipation des mesures pour mitiger tous les risques à la concrétisation de la Vision 2050.
- v. Plaidoyer, Communication et Sensibilisation :** Le succès de la Vision 2050 dépend de son appropriation par toutes les parties prenantes. Il conviendra donc de veiller à sa vulgarisation en utilisant tous les outils de communication disponibles. Dans cette perspective, une stratégie de communication, de plaidoyer et de sensibilisation adaptée doit être élaborée en tant que partie intégrante du processus de mise en œuvre de la Vision. Ceci permettra d'assurer ainsi l'adhésion, la mobilisation et l'engagement de toutes les parties prenantes y compris des partenaires bilatéraux et multilatéraux de la région.
- vi. Disponibilité des documents opérationnels de la Vision 2050 :** La disponibilité, à temps, des documents opérationnels sera indispensable pour accompagner la réalisation effective de la Vision 2050 qui est un document d'orientation de long terme. Il s'agit de veiller notamment à l'élaboration (i) du premier cadre stratégique à moyen terme avec la déclinaison des différents plans quinquennaux y compris le développement des indicateurs de suivi-évaluation, (ii) de la stratégie de mobilisation de ressources et (iii) de la stratégie de communication devant accompagner l'appropriation de la Vision 2050.

V. CONCLUSION

80. La démarche prospective ayant présidé à l'élaboration du document de la Vision 2050 de la CEDEAO participe d'un processus inclusif qui a permis de valider la trajectoire de développement souhaitée par la région sur les trois prochaines décennies.
81. Cette trajectoire a été définie à partir d'un désir profond des populations ouest-africaines qui, à l'horizon 2050, aspirent à « **Une communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuse des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable** ».
82. La Vision 2050 palce donc le bien-être du citoyen ouest-africain et de son épanouissement au coeur des préoccupations. C'est une Vision essentiellement orientée vers une une société inclusive au sein de laquelle une attention particulière est accordée aux couches les plus vulnérables de la population notamment les femmes, les jeunes. Dans cette perspective, La CEDEAO ambitionne atteindre des objectifs de développement durable, à travers l'approfondissement du processus d'intégration dans les trente (30) prochaines années.
83. Cette ambition prend en compte les défis émergents et s'aligne sur les cadres pertinents de développement mis en place au niveau national, régional continental et multilatéral. Elle s'appuie surtout sur la nécessité de veiller aux synergies d'actions, et à la complémentarité des approches et des réponses pour faire face aux défis de développement au plan national et régional.
84. Ainsi, la concrétisation de la Vision 2050, nécessite l'appropriation du projet par les différentes parties prenantes (États Membres, Institutions, ANE, Secteur Privé etc.) et leur forte implication dans la mise en œuvre de l'agenda de développement et de construction communautaire. En particulier, elle préfigure le rôle primordial dévolu aux États Membres pour l'impulsion, l'orientation et l'internalisation des politiques/programmes régionaux dans les stratégies nationales de développement.
85. Au-delà de la volonté politique inhérente à la réalisation de la Vision 2050, la disponibilité de ressources adéquates, suffisantes et complémentaires sera nécessaire. Cela passera notamment, par le renforcement approprié des capacités institutionnelles et humaines, ainsi que par l'engagement résolu des États Membres pour l'application effective du Protocole sur le Prélèvement Communautaire (PC). Il conviendra également de veiller à l'établissement de partenariats stratégiques et l'utilisation des mécanismes de financement innovant pour lesquels le rôle des banques régionales de développement et du secteur privé sera déterminant.
86. Enfin, la réalisation de la Vision 2050 exigera le recours à des méthodes de travail innovantes qui doivent s'appuyer non seulement sur des mécanismes de coordination appropriés à tous les niveaux mais aussi sur des outils efficace de contrôle et de suivi. Ces innovations devraient également être soutenues par la poursuite des réformes nécessaires à l'amélioration de la gouvernance institutionnelle de la Communauté pour une plus grande efficacité et efficience dans la gestion et l'utilisation des ressources communautaires.

ANNEXES

Tableau 1. DECLINAISON DU PILIER 1

PILIER	OBJECTIF STRATEGIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXES POSSIBLES D'INTERVENTION/ PRIORITES
Pilier 1 : Paix, sécurité et stabilité	Faire de la CEDEAO une région sécurisée, stable et en paix	ORS1 : Renforcer la paix et la sécurité régionale	(1) Améliorer les mécanismes régionaux de consolidation de la paix ; (2) Élaborer des cadres régionaux légaux, des stratégies et politiques régionales ; (3) Lutte contre le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent ; (4) Renforcer les dispositifs juridique et institutionnel nationaux de prévention et de répression du financement du terrorisme et du blanchiment des produits de la criminalité organisée ; (5) Renforcer APSA et FAC ; (6) Sécurité maritime ; (7) Renforcer la Cyber sécurité et lutter contre la cybercriminalité ; (8) Renforcer la Coopération en matière d'application de la loi ; (9) Lutte contre la criminalité organisée et tous les trafics ; etc.
		ORS2 : Renforcer la sécurité humaine	(1) Réfugiés ; (2) Assistance humanitaire ; (3) Déplacés internes ; (4) Migrations/déplacement ; (5) Lutte contre le trafic des êtres humains ; (6) La protection des victimes etc.
		ORS3 : Prévenir, gérer et régler les conflits	(1) Renforcer les Systèmes d'alerte précoce ; (2) Renforcement des processus de médiation et cadre de dialogue multipartite ; (3) Renforcement processus de stabilisation post conflit ; (4) Reforme secteur de défense et de sécurité ; (5) Justice transitionnelle et processus de réconciliation ; etc.

Tableau 2. DECLINAISON DU PILIER 2

PILIER	OBJECTIF STRATEGIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXES POSSIBLES D'INTERVENTION/ PRIORITES
Pilier 2 : Gouvernance et état de droit	Ancrer la culture démocratique et la bonne gouvernance et le respect de l'état des droits et des libertés fondamentales	ORS1 : Renforcer la Gouvernance démocratique	(1) Consolider les principes démocratiques et les valeurs universelles de démocratie ; (2) Promouvoir les processus démocratiques et l'intégrité des processus électoraux ; (3) Renforcer les mécanismes de gestion électorale et de règlement de conflits électoraux ; (4) Encourager la participation et la représentativité citoyenne ; (5) Renforcer la gouvernance institutionnelle etc.
		ORS2 : Consolider l'état de droit et de justice	(1) Élaboration et mise en œuvre des lois et politiques régionales ; (2) Renforcement des systèmes judiciaires ; (3) Renforcer le rôle et les pouvoirs du parlement ; (4) Veiller au respect de l'état de droit ; (5) Prévenir et lutter contre la corruption ; (6) La réédition des comptes ; (7) Renforcer la gouvernance institutionnelle ; l'intégrité et les mécanismes de contrôle ; etc.
		ORS3 : Promouvoir le respect des droits fondamentaux	(1) Promouvoir le respect et la protection des droits humains ; renforcer la protection et la promotion des droits de l'homme ; (2) Promouvoir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ; (3) Lutter contre toute forme de discrimination etc.

Tableau 3. DECLINAISON DU PILIER 3

PILIER	OBJECTIF STRATEGIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXES POSSIBLES D'INTERVENTION/ PRIORITES
Pilier 3 : Intégration économique et inter-connectivité	Faire de la CEDEAO une Zone Économique pleinement intégrée et interconnectée	OS1 : Consolider la LCPB et accélérer l'intégration des marchés	(1) Consolidation du marché régional ; (2) Commerce régional et mise en œuvre de la ZLECAf ; (3) LCPB ; (4) Elaboration et mise en œuvre de Politiques régionales ; (5) Renforcer la Compétitivité régionale ; (6) Développement des chaînes de valeurs intégrée etc.
		OS2 : Accélérer l'Union monétaire et l'intégration économique et financière	(1) Renforcement dispositif surveillance multilatérale ; (2) Assainissement du cadre macroéconomique ; (3) Reformes économiques et gestion des finances publiques ; (4) Marché des capitaux et intégration des Système de paiement ; (5) Renforcement des systèmes statistiques ; (6) Climat des Affaires et Investissement ; (7) Lutte contre les crimes financiers etc.
		OS3 : Intensifier le développement des infrastructures et l'inter connectivité	(1) Infrastructures routières et ferroviaires ; (2) Transport aériens et maritime ; (3) Energie ; (4) Réseau d'interconnexion et efficacité énergétique ; (5) TIC ; (6) Politique et gouvernance du secteur etc.

Tableau 4. DECLINAISON DU PILIER 4

PILIER	OBJECTIF STRATEGIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXES POSSIBLES D'INTERVENTION/ PRIORITES
Pilier 4 : Transformation et développement inclusif et durable	Crée les conditions de la transformation des économies et d'un épanouissement durable des peuples	ORS1 : Assurer le développement humain et social	(1) Améliore l'accès aux services de base (eau santé, éducation, logement) ; (2) Promotion de la santé et Renforcement des systèmes et des mécanismes de riposte aux crises sanitaires ; (3) Optimiser les avantages du dividende démographique et promouvoir les jeunes ; (4) Renforcer l'autonomisation des jeunes et des femmes ; (5) Élaboration de politiques sectorielles ; (6) Protection sociale ; (7) Réduction des inégalités sociales ; (8) Urbanisation et développement équilibré des territoires ; (9) Croissance inclusive et emploi etc.
		ORS2 : Valoriser le capital humain et le développement des connaissances	(1) Promouvoir l'Education ; (2) Développement des connaissances ; (3) Promouvoir science technologie et innovation ; (4) Promouvoir l'entrepreneuriat ; (5) Promouvoir Recherche et Développement ; (6) TIC et économie numérique ; (7) Transfert de compétences ; (8) Transfert de technologie et Intelligence artificielle ; etc.
		ORS3 : Renforcer la durabilité environnementale et la lutte contre les changements climatiques	(1) Améliorer la gestion des ressources naturelles ; (2) Lutter contre les changements climatiques ; (3) Améliorer la gestion des risques et des catastrophes naturelles ; (4) Energies renouvelables ; (5) Sécurité alimentaire et nutritionnelle ; (6) Agriculture durable ; (7) Améliorer la gouvernance des océans et l'économie bleue etc.
		ORS4 : favoriser la croissance et le développement économique durable	(1) Mobilisation des investissements ; (2) Transformation économique et industrialisation ; (3) Développement entreprises communautaires ; (4) Modernisation et Innovation ; (5) TIC et économie numérique ; (6) Normalité et qualité ; (7) Développement des chaînes de valeur ; (8) Développement du secteur privé ; (9) Partenariat public-privé ; (10) Climat des Affaires ; etc.

Tableau 5. DECLINAISON DU PILIER 5

PILIER	OBJECTIF STRATEGIQUE	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	AXES POSSIBLES D'INTERVENTION/ PRIORITES
Pilier 5 : Inclusion sociale	Faire de la CEDEAO une Communauté totalement inclusive des femmes, des enfants et des jeunes	ORS1: Renforcer la diversité culturelle pour le développement et le progrès social	(1) Patrimoine culturel et protection des droits culturels; (2) Développement Art créatif et entreprise culturelle; (3) Promotion diversité culturelle; (4) Promotion des cadres d'échanges culturels; (5) Valeurs partagées; (6) Sport et coopération interculturelle etc.
		ORS2: Renforcer la citoyenneté communautaire et la solidarité	(1) Développement communautaire et coopération transfrontalière; (2) Libre circulation et droit d'établissement; (3) Renforcement de l'identité communautaire; (4) Développement des cadres de coopération transfrontalière; (5) dialogue interculturel etc.
		ORS3: Promouvoir l'inclusion et renforcer la cohésion sociale	(1) Participation citoyenne; (2) Cadre de dialogue et rôle des ANE et de la Diaspora; (3) Lutte contre les discriminations; (4) Egalité homme femme; (5) Egalité des chances pour tous; (6) Protection sociale; (7) Travail décent et Politique sociale sur l'Emploi; (8) Protection et Inclusion des groupes vulnérables et des personnes nécessiteuses; (9) Tolérance etc.

GLOSSAIRE DES CONCEPTS ET NOTIONS CLÉS DE LA VISION 2050

Vision : Une communauté de peuples pleinement intégrée dans une région paisible, prospère avec des institutions fortes et respectueuse des libertés fondamentales et œuvrant pour un développement inclusif et durable.

Concepts et notions	Définitions
Communauté	Un groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts en commun
Communauté pleinement intégrée	Une communauté qui est parvenue à surmonter, d'un commun accord, les obstacles politiques, physiques, économiques et sociaux qui séparent les pays qui la composent, et à collaborer à la gestion de ressources partagées et de biens communs régionaux.
Développement durable	Le développement durable est un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », citations de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre Norvégien, 1987.
Développement inclusif	Selon le PNUD, un développement est inclusif si toutes les catégories de la population, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur âge ou leur statut social, contribuent à créer des opportunités, partagent les bénéfices du développement et participent à la prise de décision
Institution	Selon North (1991), les institutions sont les contraintes conçues par l'homme qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales. Elles se composent à la fois de contraintes informelles (sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduite) et formelles (constitution, lois, droits de propriété). Une institution est forte lorsqu'elle est fiable, redevable et sans corruption.
Libertés et droits fondamentaux	Ce sont l'ensemble des droits subjectifs primordiaux de l'individu, assurés dans un État de droit et une démocratie. Ils découlent principalement des principes d'égalité (égalité des sexes, égalité devant la loi, égalité devant l'impôt, égalité devant la justice), et de liberté (liberté d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de liberté syndicale, de droit de grève etc.).
Région pacifique	Une région qui ne recherche pas l'épreuve de force, les conflits ; qui aspire à la paix et qui dispose d'institutions et de mécanismes efficaces de prévention et de résolution de conflits afin de garantir durablement un environnement de paix à l'ensemble de ses citoyens.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TROIS SCENARIOS ALTERNATIFS

Scénarios & Hypothèses Sous-jacentes	Narratifs
« Une communauté aux pas timides » - Une CEDEAO de bien-être et de compétences vacillants ; - Des institutions chancelantes ; - Un environnement de terrorisme, d'insécurité et d'instabilité peu maîtrisé ; - Une CEDEAO encore en quête d'intégration et de compétitivité sur l'échiquier mondial.	Le processus de consolidation de la démocratie avance lentement du fait de la mauvaise application des principes de gouvernance démocratique, d'indépendance et de séparation des pouvoirs. La gouvernance financière a connu des améliorations mais reste à être renforcée en vue de la consolidation de l'État de droit. En dépit de la multiplication des écoles et des universités avec la concession au secteur privé de pans entiers du service public d'éducation, le capital humain des pays de la région ne connaît pas de bond qualitatif significatif en raison de réformes profondes non engagées. Les systèmes sanitaires restent gangrenés par de nombreux maux. La capacité des pays à faire face aux crises sanitaires et à améliorer l'accès de leurs populations à la santé se dégrade. Les infrastructures d'envergure sous-régionale ainsi que les efforts d'harmonisation des économies ne sont pas encore suffisants pour permettre d'aboutir à l'édification d'une communauté à part entière. Le commerce intrarégional piétine et les systèmes productifs de la région demeurent très peu intégrés. La productivité du travail stagne, de même que la compétitivité des entreprises et la pauvreté. Au contraire, les inégalités de revenus s'aggravent car les politiques publiques sont peu inclusives et marquées par la corruption. Les populations rejettent les difficultés qu'elles vivent sur les puissances impérialistes qui leur imposeraient des dirigeants qu'elles manipulent à leur guise. Cette idée de plus en plus partagée débouche sur un repli identitaire et est source d'insécurité et d'instabilité sociale. Les pas posés par les États de la CEDEAO ne sont pas suffisants pour opérer les changements souhaités par les populations.
« La marche à reculons » - Une CEDEAO aux capacités productives en déclin et vivant dans des conditions insatisfaisantes au niveau social ; - Un effondrement des institutions ; - Un environnement de terrorisme, d'insécurité et d'instabilité peu maîtrisés ; - Une région encore en quête d'intégration et de compétitivité sur l'échiquier mondial.	Les changements désirés pour une CEDEAO plus forte du point de vue institutionnel, démocratique et autonome financièrement sont bloqués avec la faiblesse des institutions. La corruption se généralise et devient un cancer pour l'environnement des affaires. Les IDE en direction de la communauté chutent, en particulier dans le secteur non-extractif. Le processus de transformation structurelle se grippe. Avec la tendance à la baisse des cours des matières premières, les gouvernants n'ont d'autres choix que d'opérer des coupes sombres dans les ressources destinées au financement des infrastructures économiques et sociales qui déclinent ; ce qui limite les échanges commerciaux entre les pays, de même que la participation aux échanges internationaux. Les équipements éducatifs dans l'espace communautaire ne s'améliorent guère. L'encadrement des apprenants est approximatif. La productivité du travail chute en conséquence dans tous les secteurs, et plus encore dans l'agriculture et les services. Les systèmes de santé se dégradent, eux aussi, continuellement et l'accès à la santé est difficile pour une frange importante de la population. Les dispositifs régionaux de surveillance et de prévention des épidémies ne sont pas assez préparés pour contenir les épidémies et autres maladies émergentes. La population vit mal ; ce qui alimente l'instabilité sociale. Face à ce lot d'injustices, les grèves deviennent ainsi récurrentes. La dynamique de transformation structurelle et sociale de la CEDEAO conduit à sa marche à reculons, passant ainsi de la CEDEAO des peuples à la CEDEAO des Nations.

«Le suicide communautaire d'un géant» - Une CEDEAO aux capacités productives en déclin et vivant dans des conditions insatisfaisantes au niveau social - Un effondrement des institutions ; non-respect des droits humains et des libertés fondamentales, absence d'Etat de droit ; - Une sécurité en décadence et une instabilité totale ; - Une région fortement désintégrée et en voie de dislocation.	Les gouvernants, dans le cadre des politiques communautaires, ne manifestent aucune volonté d'engager les réformes structurelles nécessaires à l'émergence d'une économie régionale dynamique et compétitive. Les principes de bonne gouvernance sont bafoués au profit du népotisme et de la corruption. L'on assiste ainsi à une absence de culture démocratique et à l'effondrement des institutions. En raison de difficultés multiformes, la sous-région ne parvient pas réinventer son système éducatif et à relever les défis auxquels il est confronté. Le secteur privé ne parvient pas à disposer de la qualité des ressources humaines nécessaires à son développement. Les moyens des États Membres de l'espace communautaire sont réduits à cause du manque de croissance économique, des taux de fécondité élevés et de la réduction de la productivité du travail. Dans un tel contexte, les systèmes de santé et d'éducation continuent de se dégrader. La région n'attire plus d'investisseurs à cause d'un climat des affaires délétère et peu incitatif. La région est davantage marginalisée dans les échanges internationaux. La communauté devient presque exclusivement dépendante de l'aide publique au développement. Cette situation contribue à la fragiliser davantage et à réduire ses capacités autonomes de gestion des affaires publiques. La population vit un malaise social, peu propice à la croissance, qui fait le lit à l'instabilité et aux conflits sociaux aggravant l'insécurité des biens et des personnes de la communauté. Cette décadence aggrave la situation économique et sociale de la région. La CEDEAO de 2050, initialement projetée comme un géant communautaire en Afrique et dans le monde, s'auto-détruit et se suicide.
--	--

BIBLIOGRAPHIE

- Abdou Diop (2015). « Politiques régionales de la CEDEAO : Energies renouvelables – Efficacité énergétique », Atelier du RCD du 14 au 18 Avril 2015.
- ACMAD, 2020, Diagnostic stratégique et rétrospectif : Aspect climatique pour informer la nouvelle vision post 2020 de la CEDEAO, 13p.
- African Building Foundation (2017). Renforcer les capacités en science, technologie et innovation pour la transformation de l'Afrique, rapport sur les capacités en Afrique 2017.
- Agence Française de Développement (2012). « Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne : retours d'expérience et approches innovantes », document de travail, Avril 2012.
- Agence internationale pour les énergies renouvelables (2018). « Planification et perspectives pour les énergies renouvelables : Afrique de l'Ouest », 2018.
- BAD (2019). Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest, Banque Africaine de Développement, 2019.
- BAD (2020). Perspectives économiques en Afrique de l'Ouest, Banque Africaine de Développement, 2020.
- BAD (2021). Perspectives économiques en Afrique, Banque Africaine de Développement, 2021.
- Banque Mondiale, « Indicateurs du développement dans le monde », 2020 et 2021 Search | Data Catalog (worldbank.org)
- CEA (2016, 2017, 2018). Série des Profils pays de la CEA, <https://www.uneca.org/fr/oria/pages/cea-profils-de-pays>
- CEA (2016). Profil démographique de l'Afrique, Mars 2016.
- CEA (2017). Rapport Economique sur l'Afrique : L'industrialisation et l'urbanisation, Juin 2017.
- CEA (2019a). Sahel Vision 2043.
- CEA (2019b). Demographic dynamics for sustainable development in West Africa: challenges and policy measures, mai 2019.
- CEA (2019c). Profil régional pour l'Afrique de l'Ouest, mai 2019.
- CEA (2020a). Liberia STEPS profile.
- CEA (2020b). Population dynamics, demographic dividend and sustainable development in west Africa, report.
- CEDEAO (2008). Livre blanc, « Pour une politique régionale, sur l'accès aux services énergétiques des populations rurales et périurbaines pour l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement », Janvier 2008.
- CEDEAO (2010). « Vision 2020 de la CEDEAO, vers une communauté démocratique et prospère », Juin 2010.
- CEDEAO, ICMPD et OIM (2016). « Enquêtes sur les politiques migratoires en Afrique de l'ouest », rapport, deuxième édition, 2016.
- Centre Régional pour les Energies Renouvelables et l'Efficacité Energétique de la CEDEAO (2012). « Politique sur l'efficacité énergétique de la CEDEAO », Septembre 2012.
- CIFOR, 2018, CIFOR en Afrique de l'Ouest, CIFOR, 8p.
- David E. Bloom, Jocelyn E. Finlay (2008). Program on the global demography of aging.
- Delaunay D. et Guengant J.P (2019). Le dividende démographique en Afrique Subsaharienne, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne- Monographies Sud-Nord n°9, Mars 20°19, ISSN 2554–3687.
https://migrationdataportal.org/data?i=inflow_total&t=2016&m=2&sm49=11
- Kenichi Ohno (2007). The East Asian Growth Regime and Political Development, Sep. 2007.
- Leandro Medina, Andrew Jonelis, and Mehmet Cangul (2017). The Informal Economy in Sub-Saharan Africa: Size and Determinants, IMF Working paper 17/156.
- Mansour, Bader Ben (2017). « Le rôle des médias sociaux en politique : une revue de la littérature », Regards politiques, Volume 1 Numéro 1, Hiver 2017, pp. 1–17.
- Ndiaye Papa Gora, 2013, La pêche et les produits halieutiques en Afrique de l'Ouest : un marché régional aux potentialités inexploitées », in Passerelles, Janvier-Février 2013, Enda Cadid.

- NGOM Alassane, 2015, Evaluation des ressources forestières dans l'espace CEDEAO, Rapport Région, CEDEAO, 166p.
- Odusola, A., G. A. Cornia, H. Bhorat and P. Conceicao. (2017). Income Inequality Trends in sub-Saharan Africa: Divergence, Determinants and Consequences. New York: United Nations Development Programme.
- OIM (2018a). Global Migration Indicator 2018.
- OIM (2018b). Etat de la migration dans le monde, 2018.
- PNUD (2020). Rapport sur le développement humain, La prochaine frontière Le développement humain et l'Anthropocène, PNUD 2020.
- Population Dynamics and Economic Development: Elements of a Research Agenda; Prepared by the Population and Development Working Group of the Centre for Global Development, July 2005, Washington, D.C, https://hewlett.org/wp-content/uploads/2016/08/CGD_pop_dynamics_and_econ_dev_elements_research_agenda.pdf
- Thierry Hommel (2019). « Infrastructures ouest-africaines », Futuribles international, Juillet 2019.
- UICN, 2016, Note de synthèse sur la Politique des Ressources en Eau de l'Afrique de l'Ouest (PREAO), 12p.
- UICN, 2017, La construction des grands barrages en Afrique de l'Ouest soumise à une nouvelle directive.
- UIP, (2019). Union Interparlementaire, <http://archive.ipu.org/wmn-e/classif.htm>, Union Interparlementaire.
- UNDES (2017). World Population Prospects, The 2017 Revision Key Findings and Advance Tables.
- UNESCO (2020). Retrospective Diagnostic on Education, Science and Human Capital for ECOWAS Post 2020 Vision.
- UNFPA (2019) <https://www.unfpa.org/fr/le-dividende-d%C3%A9mographique>
- United Nations University (2018). « Innovation pour le développement en Afrique de l'Ouest : Défis pour promouvoir les politiques en matière de Science de Technologie et d'Innovation », Policy brief, number 3, 2018.
- World Bank (2016). Migration and Development: A Role for the World Bank Group, August 2016.
- World Bank (2018). Atlas of Sustainable Development Goals 2018 From World Development Indicators, 2018.



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

101 Yakubu Gowon Crescent
Asokoro District · P.M.B. 401
Abuja · Nigeria

Jokhsha Design